



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2022



Udaf
Meurthe-
et-Moselle



Sommaire

Introduction	2
Rapport moral du Président de l'Union	3
Chapitre 1 – l'institution.....	5
1.1. - LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES	6
1.2. – LES INSTANCES STATUTAIRES	11
Chapitre 2 – l'action de l'udaf 54.....	12
2.1. – PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION	13
2.2. – LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS	14
2.3. – LA MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES – LA COLLECTE « LA MERE ET L'ENFANT ».....	14
2.4. – LES RELATIONS AVEC L'UNAF	15
2.5. – LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT	16
2.6. – LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY	17
2.7. – LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES - LES FEDERATIONS - LES ASSOCIATIONS DIVERSES ...	18
Chapitre 3 – Les représentations	19
3.1. – PARENTALITE.....	20
3.2. – PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES	20
3.3. – CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE	21
3.4. – SANTE.....	22
3.5. – EDUCATION.....	23
3.6. – LOGEMENT.....	24
3.7. – ORGANISMES DIVERS.....	25
Chapitre 4 – Les sites et le personnel de l'Udaf 54	38
Chapitre 5 – Les services	40
MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)	41
DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)	43
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP).....	44
LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES (RAPH)	45
MOBILISATION SOCIALE RENFORCEE	47
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL)	48
INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)	50
INTERMEDIATION LOCATIVE UKRAINIENS (IML UKRAINIENS)	52
ACTION LOGEMENT	54
LA MAISON DES AIDANTS.....	56
INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF).....	58
POINTS CONSEIL BUDGET (PCB).....	61
MICROCREDIT PERSONNEL GARANTI	63
SOUTIEN DES FAMILLES DANS LE CADRE DES LITIGES LIES A LA CONSOMMATION.....	65
PREVENTION SURENDETTEMENT AGENTS DES COLLECTIVITES	67
PARRAINAGE-MARRAINAGE DE PROXIMITE.....	68
CENTRE DE RESSOURCES GRAND EST INTIM'AGIR.....	70
Rapport Financier 2022.....	72
Glossaire	79

INTRODUCTION

L'Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle (UDAF 54), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, représente l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics.

Les missions qui lui ont été confiées par le gouvernement de la République en 1945, restent pertinentes et pérennes. La place et le rôle de l'Union ont été régulièrement réaffirmés.

Conformément aux dispositions de l'article L211-3 du Code de l'action sociale et des familles, l'UDAF 54 est habilitée sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de ses statuts, à :

- 1- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département et la commune ;
- 3- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- 4- Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge.

Le présent rapport est soumis aux membres composant l'assemblée générale réunie le :

10 juin 2023 à NANCY

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT **DE L'UNION**



Une belle année pour l'UDAF 54 !

2022... Il nous fallait sortir de la période de crise « Covid »...

De nombreux faits notables ont émaillé heureusement et positivement cette année.

Le réseau associatif de l'UDAF s'est enrichi et a accueilli deux nouvelles associations :

« Le Jour d'Après »
« L'AFP l'oasis »

Des centaines d'heures de bénévolat ont été réalisées dans toutes les instances par les représentants délégués afin de défendre les droits des familles.

D'autres actions ont été conduites :

- **L'obtention de la 3^{ème} vice-présidence lors du renouvellement du conseil d'administration de la CAF.**

Chaque réunion de ce conseil d'administration est précédée d'une réunion préparatoire afin de coordonner l'action de nos représentants,

- **A l'occasion des élections législatives, diffusion auprès des candidats, des « 50 propositions » de l'UNAF pour une politique familiale dynamique,**
- **En rassemblant les représentants des usagers de l'Udaf, dans les instances médicales et médico-sociales, pour échanger sur leurs expériences en présence d'un représentant de l'UNAF,**
- **En formant les représentants Udaf dans les CCAS, par le directeur de l'organisme formateur de l'UNAF...**

De plus, la médaille de l'enfance et des familles (nouvelle dénomination) a été remise à l'Elysée à Mme Jabri, Présidente de l'association My Handicap.

Par ailleurs, les services ont su s'adapter aux événements internationaux en accueillant et en accompagnant plus de 228 Ukrainiens logés dans les 97 appartements « captés » par le service du pôle habitat.

A titre de reconnaissance, la Ville de Nancy a attribué sa médaille d'or à l'Udaf lors de la cérémonie 2023 des vœux du maire.

Le conseil d'administration de l'Udaf se réunit mensuellement, désormais précédé alternativement par la commission budget et par le bureau du conseil.

Une commission de suivi de l'évolution et de la bonne marche des services a été mise en œuvre.

Le projet de « Conférence des mouvements » va se concrétiser.

Un poste de chargée de communication a été créé, qui permet le renforcement de la présence de l'Udaf sur les réseaux dits « sociaux » (facebook, twitter, linkedin, instagram) et prochainement de développer un nouveau site internet.

Depuis plusieurs années, des services d'aide à destination des usagers sont mis en place (ISTF, PCB, parrainage de proximité...). A l'occasion de la journée nationale des aidants d'octobre 2022, l'Udaf a inauguré « la Maison des aidants » qui regroupe tous les services aux familles sur un même lieu et qui projette une nouvelle image dynamique de l'Udaf.

Toutes ces évolutions ont contribué à développer les effectifs des salariés (e) de l'Udaf, à qui nous devons reconnaissance pour le dévouement dont ils et elles font preuves.

L'Udaf a su faire preuve de réactivité, de capacité d'adaptation, d'innovation, de dynamisme et a agi en proximité avec les besoins des personnes.

L'Udaf a fait preuve d'un engagement sans faille et de sa bonne santé

Jean-Paul LACRESSE
Président



CHAPITRE 1 - L'INSTITUTION

1.1. - LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

1.2. - LES INSTANCES STATUTAIRES

1.1. - LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

<i>Années</i>	<i>Nombre d'associations</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>	<i>Nombre de suffrages familiaux</i>
2009	108	11 371	30 378
2010	112	10 487	28 526
2011	107	10 022	27 045
2012	98	10 702	31 066
2013	109	10 643	31 036
2014	111	10 418	30 830
2015	111	9 808	27 649
2016	108	9 678	28 069
2017	102	9 506	27 546
2018	100	9 528	27 384
2019	108	9 396	26 771
2020	98	8 109	22 852
2021	98	6 836	18 604
2022	93	7 217	19 173

ASSOCIATION AGREEE EN 2022 : _____ 2

- AFP Oasis
- Le jour d'après

ASSOCIATION REACTIVEE EN 2022 : _____ 0

ASSOCIATIONS SUSPENDUES AU 31/12/2022 : _____ 6

- Familles Rurales au 4 villages (suspendue au 31/12/2022)
- Familles Rurales de Benney-Peris'cool (suspendue au 31/12/2022)
- Familles Rurales de Flirey la Flirotine (suspendue au 31/12/2022)
- Familles Rurales de Tantonville (suspendue au 31/12/2022)
- Arbre de la vie (suspendue au 31/12/2022)
- Association de Dommartin les Toul (suspendue au 31/12/2022)

ASSOCIATIONS ARRET D'ACTIVITE AU 31/12/2022 : _____ 1

- Familles Rurales de Villey St Etienne (information de la fédération départementale)

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS FAMILIALES ET DE FAMILLES ADHÉRENTES - ANNEES 2020 - 2021 - 2022

	Nombre d'associations			Nombre de familles adhérentes		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
<u>Mouvements familiaux à recrutement général</u>						
- Familles Rurales	53	53	48	3 731	3335	3409
- Familles de France	2	2	2	101	166	218
- Fédération des AFC	2	2	2	131	122	103
- Union Départementale des CSF	3	3	3	88	89	105
- UFAL	2	2	2	21	22	24
TOTAL	62	62	57	4 072	3734	3859
<u>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</u>						
- ADMR	13	13	13	569	416	418
- AEIM	1	1	1	289	486	363
- Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins	1	1	1	368	316	335
- Association des Paralysés de France, France Handicap	1	1	1	52	65	53
- Enfance et Familles d'Adoption 54 et 55	1	1	1	36	27	48
- La Famille du Cheminot	1	1	1	36	33	29
- Jumeaux et Plus, l'Association 54	1	1	1	68	53	60
- Médaille de la Famille	1	1	1	31	30	35
- UNAFAM	1	1	1	158	155	154
TOTAL	21	21	21	1 607	1581	1495
<u>Associations indépendantes</u>						
- ADAPA	1	1	1	131	101	140
- Arbre de la Vie	1	1		7	5	
- Association de Chanteheux	1	1	1	123	128	143
- Des Familles en Lorraine	1	1	1	18	17	17
- Deuil Espoir	1	1	1	28	24	33
- Association Dommartin Les Toul	1	1		9	10	
- Association Essey Les Nancy et Dommartemont	1	1	1	29	30	97
- Association Lay Saint-Christophe	1	1	1	91	81	91
- Association My Handi Cap	1	1	1	4	3	3
- Association Neuves Maisons	1	1	1	40	22	19
- Association Saint-Nicolas de Port	1	1	1	9	8	40
- Association Saulxures les Nancy	1	1	1	311	115	274
- Solidarité Nationales et Internationales	1	1	1	43	43	35
- U2AF	1	1	1	1130	666	663
- Association de Villers les Nancy	1	1	1	457	268	284
- Association familiale protestante l'Oasis			1			15
- Le jour d'après			1			9
Sous-total	15	15	15	2 430	1521	1863
TOTAL GENERAL	98	98	93	8 109	6836	7217

LISTE RECAPITULATIVE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES

Nom Association	Siège Social	Date Déclaration Préfecture	Date Agrément U.D.A.F.	Nombre Adhérents	Nombre Suffrages
CONFEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES					
AFC DE LUNEVILLE	LUNEVILLE	29/06/1976	16/07/1976	22	78
AFC DE NANCY	NANCY	23/06/1975	20/07/1975	81	271
			Sous-Total :	103	349
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES					
CSF DE BLAINVILLE DAMELEVIÈRES	DAMELEVIÈRES	20/03/1969	10/04/1969	39	75
CSF DE JOEUF ET ENVIRONS	HEMELCOURT	23/05/1967	25/06/1967	43	92
CSF DE LAXOU	LAXOU	10/04/1961	21/04/1961	23	57
			Sous-Total :	105	224
FAMILLES RURALES					
AFR ANIM'VILLAGE	VILLE AU VAL	27/02/1998	14/12/2006	3	10
AFR D'ANCERVILLER HALLOVILLE	ANCERVILLER	28/08/1944	27/10/1945	42	81
AFR D'ART SUR MEURTHE	ART SUR MEURTHE	31/05/1966	31/12/1966	182	613
AFR D'ATTON	ATTON	17/03/1969	13/10/1969	62	176
AFR D'EINVILLE ET ENVIRONS	EINVILLE AU JARD	03/06/1965	22/06/1965	266	785
AFR DE BADONVILLER ET ENVIRONS	BADONVILLER	03/05/1969	20/12/1969	69	230
AFR DE BAINVILLE SUR MADON	BAINVILLE SUR MADON	14/11/1966	01/12/1966	128	351
AFR DE BELLEAU	BELLEAU	23/07/1971	13/08/1971	11	36
AFR DE BERTRICHAMPS	BERTRICHAMPS	12/05/1961	26/05/1961	37	119
AFR DE BOUCQ	BOUCQ	09/02/1959	05/03/1959	14	39
AFR DE BOUXIÈRES SOUS FROIDMONT	BOUXIÈRES SOUS FROIDMONT	04/04/1980	16/10/1980	100	334
AFR DE BROUVILLE	BROUVILLE	10/06/1985	25/06/1987	9	21
AFR DE BRULEY	BRULEY	16/05/1963	01/06/1963	65	222
AFR DE CEINTREY VOINEMONT	VOINEMONT	04/06/1998	22/09/1998	137	427
AFR DE CHAUDENEY SUR MOSELLE	CHAUDENEY SUR MOSELLE	22/07/1970	26/11/1970	2	7
AFR DE CHENIÈRES	CHENIÈRES	02/06/1947	07/02/1948	15	30
AFR DE DOMJEVIN - LA PETITE LORRAINE	FREMENIL	23/05/1962	09/06/1962	95	351
AFR DE FLAVIGNY SUR MOSELLE	FLAVIGNY SUR MOSELLE	15/07/1962	15/01/1963	89	268
AFR DE FLIN	FLIN	05/05/1960	23/05/1960	6	27
AFR DE GERBEVILLER	GERBEVILLER	09/11/1945	13/04/1946	58	99
AFR DE GRIPPORT	GRIPPORT	02/06/1969	20/12/1969	39	131
AFR DE HARAUCOURT - BUISSONCOURT - GELLENONCOURT	HARAUCOURT	17/02/1969	07/03/1969	21	48
AFR DE HAROUÉ - INTERCOMMUNALE DU MADON	HAROUÉ	08/04/1981	20/12/1945	77	267
AFR DE HERIMENIL	HERIMENIL	01/04/1966	17/01/1986	17	34
AFR DE JAULNY	JAULNY	29/09/1973	12/10/1973	14	29
AFR DE LA CLE DES CHAMPS	LUCEY	13/03/2007	12/02/2008	49	181
AFR DE LA CÔTE EN HAYE	DOMEVRE EN HAYE	11/05/1972	10/11/1973	82	256
AFR DE LAGNEY	LAGNEY	15/05/1964	05/06/1964	28	70
AFR DE LANDREMONT	LANDREMONT	11/02/2005	14/12/2006	10	19
AFR DE LOISY	LOISY	27/02/1952	11/04/1953	10	24
AFR DE LUDRES	LUDRES	02/05/1960	12/05/1960	73	143

AFR DE MAGNIERES	MAGNIERES	02/05/1960	12/11/1960	45	87
AFR DE MARON	MARON	28/05/1970	01/12/1970	47	90
AFR DE MILLERY - AUTREVILLE	MILLERY	12/03/1970	13/09/1970	90	252
AFR DE MONT SUR MEURTHE	MONT SUR MEURTHE	15/06/1977	04/07/1977	67	223
AFR DE MORFONTAINE	MORFONTAINE	12/04/1954	12/11/1954	34	113
AFR DE PRAYE LES PIA LOUS DE LA COL	PRAYE	11/02/2008	18/12/2008	34	110
AFR DE PULLIGNY	PULLIGNY	19/12/1958	31/12/1958	106	294
AFR DE PULNOY	PULNOY	04/02/1967	04/08/1967	191	680
AFR DE REHAINVILLER	REHAINVILLER	16/03/2009	24/05/2012	68	168
AFR DE ROSIERES AUX SALINES	ROSIERES AUX SALINES	04/05/1946	04/05/1946	41	163
AFR DE SAINTE GENEVIEVE	SAINTE GENEVIEVE	08/10/2002	22/04/2004	6	17
AFR DE SEICHAMPS	SEICHAMPS	24/03/1947	08/11/1947	486	1257
AFR DE THIAUCOURT	THIAUCOURT	13/06/1972	10/11/1973	17	31
AFR DE VELAIN EN HAYE	VELAIN EN HAYE	22/06/1975	28/07/1975	161	590
AFR DE XEUILLEY ET ENVIRONS	XEUILLEY	05/12/1944	27/10/1945	9	23
AFR DU PAYS DE COLOMBEY LES BELLES	COLOMBEY LES BELLES	04/07/2000	18/09/2003	122	295
AFR EN RELAIS AZERAILLE	FONTENOY LA JOUTE	13/03/2003	28/11/2008	75	254
			Sous-Total :	3409	10075
FAMILLES DE FRANCE					
FAMILLES DE FRANCE DE CHALIGNY	CHALIGNY	25/05/1984	25/11/1984	55	124
FAMILLES DE FRANCE DE VANDOEUVRE	VANDOEUVRE LES NANCY	03/11/1972	15/11/1972	163	270
			Sous-Total :	218	394
UNION DES FAMILLES LAIQUES					
UFAL Nancy agglomération	TOMBLAINE	28/05/2014	26/11/2015	13	30
UFAL Nancy ville	NANCY	28/05/2014	26/11/2015	11	19
			Sous-Total :	24	49
LA FAMILLE DU CHEMINOT					
FAMILLE DU CHEMINOT	VALLEROY	02/03/1964	02/09/1964	29	98
			Sous-Total :	29	98
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ADMR (ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE)					
ADMR BENAMENIL - DOMJEVIN	OGEVILLER	15/05/1960	12/10/1977	23	41
ADMR DE BACCARAT	BACCARAT	28/06/1984	28/12/1984	8	16
ADMR DE BLAINVILLE DAMELEVIERES	BLAINVILLE SUR L'EAU	08/12/1994	12/06/1995	10	15
ADMR DES 4 CANTONS	BACCARAT	02/06/1987	27/09/1988	3	6
ADMR DU PIEMONT VOSGIEN	BADONVILLER	15/10/1981	15/12/1984	44	60
ADMR DU SANON	EINVILLE AU JARD	18/07/1964	18/07/1964	23	40
ADMR DU TOULOIS NORD	TOUL	28/03/1974	12/09/1985	79	123
ADMR ENTRE MOSELLE ET MEURTHE	ROSIERES AUX SALINES	10/08/1999	07/06/2007	77	151
ADMR EURON MOSELLE	BAYON	28/12/1976	28/12/1976	79	110
ADMR LA BOUVADE	COLOMBEY LES BELLES	14/08/1977	15/03/1978	45	73
ADMR MOSELLE / MADON	HAROUÉ	30/06/1999	18/12/2008	9	17
ADMR VALLEE DE LA SEILLE	NOMENY	23/11/2006	25/06/2015	10	14
ADMR VARANGEVILLE SAINT NICOLAS DE PORT	SAINTE NICOLAS DE PORT	22/12/2004	28/05/2015	8	15
			Sous-Total :	418	681

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES					
AEIM	VILLERS LES NANCY	08/07/1957	01/12/1957	363	606
			Sous-Total :	363	606
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FOYERS ADOPTIFS					
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE MEURTHE ET MOSELLE	PULNOY	13/12/1958	13/12/1958	48	130
			Sous-Total :	48	130
UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES					
UNAFAM	NANCY	01/08/1963	13/09/1977	154	380
			Sous-Total :	154	380
FEDERATION NATIONALE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE					
MEDAILLE DE LA FAMILLE	NANCY	27/03/1951	04/04/1951	35	72
			Sous-Total :	35	72
FEDERATION JUMENTAUX ET PLUS					
JUMENTAUX ET PLUS - L'ASSOCIATION DU 54	DOMGERMAIN	14/05/1990	15/11/1990	60	300
			Sous-Total :	60	300
APF France HANDICAP					
APF FRANCE HANDICAP	NANCY	26/04/1933	21/03/1984	53	117
			Sous-Total :	53	117
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (FAVEC)					
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	NANCY	17/03/1969	11/12/1976	335	350
			Sous-Total :	335	350
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES ACTION SOCIALE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE					
SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES	PONT-A-MOUSSON	09/11/1984	28/03/2019	35	61
			Sous-Total :	35	61
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES POUR L'AIDE A LA FAMILLE					
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE	NANCY CEDEX	28/07/1960	28/03/2019	140	219
UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE A LA FAMILLE DE MEURTHE ET MOSELLE	NANCY	16/05/1935	09/02/2012	663	2885
			Sous-Total :	803	3104
ASSOCIATIONS INDEPENDANTES DIVERSES					
ASSOCIATION D'ESSEY ET DOMMARTEMONT	ESSEY LES NANCY	21/02/1949	21/08/1949	97	188
ASSOCIATION DE CHANTEHEUX	CHANTEHEUX	09/05/1969	03/06/1969	143	286
ASSOCIATION DE LAY SAINT CHRISTOPHE	LAY SAINT CHRISTOPHE	13/03/1969	23/05/1970	91	264
ASSOCIATION DE NEUVES MAISONS ET ENVIRONS	NEUVES MAISONS	09/03/1946	22/01/1947	19	33
ASSOCIATION DE SAINT NICOLAS DE PORT	SAINT NICOLAS DE PORT	15/04/1930	04/05/1946	40	94
ASSOCIATION DE SAULXURES LES NANCY	SAULXURES LES NANCY	29/05/1973	08/06/1973	274	586
ASSOCIATION DE VILLERS LES NANCY	VILLERS LES NANCY	25/06/1960	21/04/2011	284	541
ASSOCIATION MY HANDI'CAP	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	15/05/2017	19/12/2019	3	11
DES FAMILLES EN LORRAINE	LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	28/11/2014	28/05/2015	17	34
DEUIL ESPOIR	NANCY	23/12/2004	18/03/2010	33	70
ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE L'OASIS	MALZEVILLE	18/03/2022	27/10/2022	15	35
LE JOUR D' APRES	NANCY	28/03/2019	24/02/2022	9	41
			Sous-Total :	1025	2183
			Total :	7217	19173

1.2. – LES INSTANCES STATUTAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

<i>Président</i>	Jean-Paul LACRESSE (Des Familles en Lorraine) Désigné	<i>Secrétaire Adjointe</i>	Francine AMADIEU (Deuil Espoir) Elue
<i>Vice-Présidents</i>	Olivier AIRAUD (AFC) Elu	<i>Trésorier</i>	Serge DESCHAUX (Familles Rurales) Elu
	Fernand LORRAIN (Familles de France) Elu	<i>Trésorière Adjointe</i>	Béatrice TAMAGNA (Des Familles en Lorraine) Elue
<i>Secrétaire</i>	Régine DELAUNAY (AFC) Désignée		

ADMINISTRATEURS ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

Valérie ANDRE (AFC)	Patricia MALGRAS (Familles Rurales)	Françoise PERNOT (Médaille de la Famille)
Maryse BANNEROT (ADAPA)	Christiane MARCHAL (Familles Rurales)	Emmanuel VIEL (AFC)
Marie-Thérèse BONNEFOUX (AF Saint Nicolas de Port)	Cédric MASSON (Familles Rurales)	Annick VOIRIN (Familles Rurales)
Gilles LARIDANT (UFAL)	Jean-François MOUTET (SNI)	

ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LES MOUVEMENTS ET LES ASSOCIATIONS INDEPENDANTES :

Marie-Christine CLERY (UNAFAM 54)	Armand MARTIN (APF France Handicap)	Patrice VIEL (EFA 54/55)
Michel CORRADI (CSF)	Rose NOBILE (UFAL)	Christine SIMONNET (AF Essey Les Nancy et Dommartemont)
Marcel FRESSE (Familles de France)	Maurice PIEROT (AEIM Adapei54)	Odile WAGNER (Médaille de la Famille)
Christine LIGNIER (Jumeaux et plus 54)	Didier SCHNITZLER (Familles Rurales)	Richard WEINZOEPFLEN (ADMR)
Louis MACHADO (La Famille du Cheminot) (Fin de mandat : 12/2022)	Josiane SIOCHAN de KERSABIEC (Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins)	

En 2022
1 assemblée générale
10 conseils d'administration
2 bureaux
3 commissions de contrôle

CHAPITRE 2 - L'ACTION DE L'UDAF 54

- 2.1 - PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION
- 2.2 - LA CONVENTION D'OBJECTIFS
- 2.3 - LA MEDAILLE DE LA FAMILLE
- 2.4 - LES RELATIONS AVEC L'UNAF
- 2.5 - LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT ET DU DEPARTEMENT
- 2.6 - LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY
- 2.7 - LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ET LES FEDERATIONS ET DIVERSES ASSOCIATIONS

2.1. – PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION

PUBLICATIONS DE L'UDAF 54

Plaquettes

Le réseau UNAF-UDAF-URAF a adopté une identité graphique et une stratégie de communication commune avec comme signature : « **Unis pour les familles** ».

Les nombreuses plaquettes des services de l'UDAF 54 tiennent compte de cette identité.

En 2022, la nouvelle plaquette de présentation de l'UDAF 54 a été diffusée à plus de 1200 destinataires.

La « Lettre électronique » de l'UNAF

La lettre électronique de l'UNAF est adressée gratuitement chaque semaine.

Elle comprend une rubrique « Du côté des unions » qui vise à faire connaître et à valoriser les actions et les réalisations des UDAF.

En 2022, L'UDAF 54 a contribué à la publication de plusieurs informations.

RELATIONS AVEC L'UNAF

L'UDAF 54 participe au groupe de travail « Les jeudis de la Com' ». L'UNAF a mis en place des mini-séminaires organisés en visioconférence sur des sujets de communication pour le réseau UNAF-UDAF-URAF, la création des sites internet UNAF, UDAF, l'utilisation des réseaux sociaux.

CENTRES DE RESSOURCES ET D'INFORMATION

Le site internet

Un nouveau site est à l'étude en lien avec l'UNAF, il sera opérationnel en 2023.

Les réseaux sociaux

La présence de l'UDAF 54 sur les réseaux sociaux « Facebook », « LinkedIn » « Twitter » « Instagram », « YouTube » « TikTok » est effective en 2022.

Articles de presse

- **Est Républicain** : 9
 - Nancy Mag : 1
 - Métropoly : 1
 - AEIM-Adapei Le Petit Mot : 3
 - Réalités Familiales : 2

2.2. – LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Le montant du Fonds Spécial (le financement des Unions d'Associations Familiales) est constitué de deux parts :

- La part 1 est destinée à financer la vie institutionnelle et les missions générales des Unions (80%),
- La part 2 est destinée à financer des actions inscrites dans des conventions d'objectifs (20%).

L'UNAF et les UDAF mènent des actions définies par voie conventionnelle entre, d'une part, l'Etat et l'UNAF et, d'autre part, l'UNAF et les UDAF.

Le 27 avril 2022 : Le Président de l'UDAF 54 a réuni les administrateurs pour dresser le bilan des conventions d'objectifs 2016-2021 et pour étudier les propositions d'actions dans le cadre de la nouvelle convention

Les 3 actions retenues entre l'UNAF et l'UDAF de Meurthe et Moselle pour la période 2022- 2026 sont les suivantes :

« ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE REPIT PARENTAL »

« ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX »

« ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE »

Ces actions sont développées dans le chapitre 5.

2.3. – LA MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES – LA COLLECTE « LA MERE ET L'ENFANT »

La médaille de l'enfance et des familles

Créée en 1920, la « médaille de la famille » distinguait depuis l'entre-deux guerres les mères, puis aussi les pères, de familles nombreuses, ainsi que des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation :

- **Aux parents qui ont élevé un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Il s'agit par exemple de familles monoparentales ayant élevé un ou des enfants en situation de handicap ;**
- **Aux personnes qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, la protection et la défense de l'enfance et des familles.**

La réforme étend en outre la situation dérogatoire déjà prévue des veuves et veufs de guerre aux veuves et veufs d'actes de terrorisme.

Pour refléter ces évolutions, le nom et le graphisme de la médaille sont renouvelés. « La médaille de la famille » devient « la médaille de l'enfance et des familles ».

L'instruction des demandes

Les enquêtes sont effectuées par des bénévoles d'associations familiales ou par les mairies. Préalablement à la décision du Préfet du département, les candidatures sont revêtues de l'avis motivé des maires et du Président de l'UDAF54.

La remise de la médaille

La remise de la médaille et du diplôme se fait notamment dans le cadre des cérémonies de la fête des mères organisées par les mairies.

Le 16 mars 2022, 24 familles ont été distinguées par Monsieur Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'enfance et aux familles, dont Mme Sonia JABRI, Présidente de l'association My HANDI'Cap, association membre du réseau UDAF54.

Le Président de l'UDAF 54 a participé à cette cérémonie.

La collecte « La mère et l'enfant »

En 2022, la collecte a eu lieu du 20 mai au 20 juin sous forme d'un dispositif de dons en ligne en faveur de vingt associations validées par le ministère.

2.4. – LES RELATIONS AVEC L'UNAF

REUNIONS INSTITUTIONNELLES/THEMATIQUES – JOURNEES NATIONALES – FORMATIONS

Les relations avec l'UNAF sont régulières. De nombreuses réunions ont été suivies par des bénévoles. L'UDAF 54 transmet des informations à l'UNAF qui lui permettent de dresser sa situation annuelle (Liste récapitulative des adhérents, rapport de la commission de contrôle départementale, comptes annuels, procès-verbaux des instances, rapport d'activité et rapport financier, conventions, composition des instances, représentations, services gérés, réponses apportées à des questionnaires, etc).

20 et 21 janvier

Les représentants familiaux en CPAM – Les fondamentaux (visioconférence)
Participation de Mme SIMONNET

3 mars

Webinaire UNAF – Schémas départementaux des services aux familles (visioconférence)
Participation de Mme MALGRAS et de M. LACRESSE

26 et 27 mars

Rencontre des présidents d'UDAF et d'URAF et des directeurs d'UDAF (présentiel)
Participation de M. LACRESSE

5 et 6 juin

Comment porter la voix des familles en CPAM (présentiel)
Participation de M. SCHNITZER

25 et 26 juin

Assemblée générale de l'UNAF à Rodez (présentiel)
Participation de M. LACRESSE

15 octobre

Journée des Présidents d'UDAF et d'URAF et des directeurs d'UDAF (présentiel)
Participation de M. LACRESSE

19 novembre

Journée nationale des représentants familiaux dans les CAF (présentiel)
Participation de Mme MALGRAS

UNAF - EFFECTIFS DES MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX ET DES ASSOCIATIONS NON FEDEREES DITES INDEPENDANTES POUR L'ANNEE DE VOTE 2022

	Associations	Adhérents
Mouvements familiaux nationaux à recrutement général	2 484	164.724
Mouvements familiaux nationaux à recrutement spécifique	2 584	208.358
Associations non fédérées (dites indépendantes)	1026	129.256
Totaux	6 094	502.338

2.5. – LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT

L'UDAF 54 INTERVIENT AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS POUR EVALUER ET COCONSTRUIRE DES POLITIQUES EN FAVEUR DES FAMILLES.

FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'ANNEE 2022 :

Janvier

Participation du Président de l'UDAF 54 à de nombreuses cérémonies des vœux : Préfecture, Conseil départemental, Parlementaires, Autorités judiciaires, Métropole du Grand Nancy, Ville de Longwy, de Lunéville et de Nancy et autres villes du département, association des maires, etc

11 juin

Assemblée générale de l'UDAF 54 en présence de 45 militants familiaux, de Mme AMAH, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la protection de l'enfance et aux familles, de Mme NICOLAS, Adjointe au maire de Nancy, et de Mme COLOMBO, Vice-Présidente de la Métropole du Grand Nancy.



Juillet

A la suite des élections législatives de juin 2022, l'UDAF 54 a souhaité rencontrer les députés élus. La nouvelle plaquette de l'UDAF 54 ainsi que le document « 50 propositions pour donner confiance aux familles » leur ont été remis.

16 septembre

Audience solennelle d'installation de magistrats – Tribunal judiciaire de Nancy
Participation de M. LACRESSE

29 septembre

Conférence « Médiation familiale et adultes vulnérables » au conseil départemental organisée par l'UDAF 54 et les CIDFF du département.
Intervention de M. LACRESSE et de Mme KIROUNI, Présidente du conseil départemental.

6 octobre

Inauguration de la Maison des Aidants de Nancy

Intervention de M. LACRESSE et de Mme NICOLAS, Adjointe au maire de Nancy, déléguée à la cohésion sociale, aux nouvelles solidarités, aux aînés et à l'autonomie.

14 décembre

Participation au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non-décent de Meurthe-et-Moselle. Un protocole département 2023-2027 fixant les engagements de l'Etat et de ses partenaires a été rédigé. L'UDAF 54 y participe en tant qu'organisme de la protection des majeurs vulnérables.

9 décembre

M LACRESSE et M THIBAUT ont accueilli la Sous-Préfète de Lunéville, sur le site de Lunéville, afin de lui présenter les services de l'Udaf 54.

2.6. – LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY

DE NOMBREUSES INVITATIONS

De nombreuses invitations du Maire de Nancy sont adressées au Président de l'UDAF 54.

Toutes ne peuvent être citées, mais citons, entre autres, chaque année, la cérémonie des vœux, l'invitation à de nombreuses rencontres (Citoyenneté et handicap, journée des aidants...). La cérémonie de la remise de la médaille de l'enfance et des familles.

LA CARTE NANCY FAMILLE

Le partenariat entre la Ville de Nancy son Centre communal d'action sociale et l'UDAF 54 est à l'origine du dispositif « Carte Nancy Famille » mis en place en 1994.

La « Carte Nancy Famille » permet aux familles nancéiennes de 3 enfants et plus ou ayant un ou plusieurs enfants handicapés, de bénéficier d'un crédit annuel de 184€ pour financer certaines activités sportives ou culturelles (majoré de 39 € par enfant supplémentaire).

Le remboursement des dépenses effectuées a été étendu à l'ensemble des activités du département pour les enfants souffrant d'un handicap.

Le dispositif est ouvert aux enfants orphelins, quelle que soit la composition de la famille.

Plus de 300 cartes Nancy Famille ont été distribuées en 2022.

LE CCAS DE LA VILLE DE NANCY

Le représentant a participé à 3 conseils d'administration avec à l'ordre du jour : la politique d'action sociale de la Ville de Nancy : personnes âgées, petite enfance, personnes porteuses de handicap.

LA MAISON DES FEMMES

La Ville de Nancy va s'équiper d'une « Maison des femmes » (ouverture prévue en 2025) pour accueillir les femmes et leurs enfants victimes de violences.

Cette maison regroupera une équipe pluridisciplinaire formée sur les questions spécifiques d'accueil des victimes : professionnels de santé, travailleuses sociales, éducatrices spécialisées, policiers, avocats.

Le Président Jean-Paul LACRESSE participe aux réunions du comité de pilotage.

2.7. – LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES - LES FEDERATIONS - LES ASSOCIATIONS DIVERSES

PARTICIPATION DU PRESIDENT DE L'UDAF 54

(Liste non exhaustive)

11 janvier : Assemblée générale de SOLIHA – Solidaire pour l'habitat

17 février : Assemblée générale de NEXEM

5 mai : Assises de France Assos Santé

6 mai : Assemblée générale France Assos Santé

6 mai : Assemblée générale de PULLIGNY

11 mai : Assemblée générale de l'ADMR

9 juin : Assemblée générale de REALISE

18 juin Assemblée générale de l'AEIM

21 juin : Assemblée générale de l'ONPA

27 juin : Assemblée générale de l'OHS

29 juin : Assemblée générale de la Ligue de l'enseignement

30 juin : Assemblée générale de l'ADIL

1er juillet : Assemblée générale de l'ADAPA

6 juillet : Association IMPULSION 54 – Lancement de la Maison des Familles « L'Interval »

26 septembre : Assemblée générale de Familles Rurales de Pulnoy

20 octobre : Inauguration de l'association « le jour d'après »

21 octobre : Assemblée générale de l'association des maires

9 novembre : Assemblée générale de l'association SNI

10 novembre : Congrès AEIM

16 novembre : Assemblée générale de la Maison de la Famille

19 novembre : 50ème anniversaire de l'ONPA

2 décembre : Assemblée générale de la fédération Familles de France

5 décembre : Assemblée générale de l'association de Villers-les-Nancy

22 décembre : Assemblée générale de l'ALSMT

CHAPITRE 3 - LES REPRESENTATIONS

Les bénévoles de l'UDAF 54 assurent, par leur engagement dans de très nombreuses représentations, la première fonction des UDAF selon la loi : « Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial, représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles ».

Les représentations sont répertoriées dans les 7 domaines suivants :

- 3.1 - PARENTALITE
- 3.2 - PRESTATIONS - DROIT DES FAMILLES
- 3.3 - CONSOMMATION - VIE QUOTIDIENNE
- 3.4 - SANTE
- 3.5 - EDUCATION
- 3.6 - LOGEMENT
- 3.7 - ORGANISMES DIVERS

3.1. – PARENTALITE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
CONSEILS DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE	1^{er} Conseil : Christiane MARCHAL (T) Patrice VIEL (S) 2^{ème} Conseil : Anne-Claire LACRESSE (T) Natacha DEFFAINS (S)
COMMISSION D'AGREMENT EN VUE D'ADOPTION	Patrice VIEL (T) Christiane MARCHAL (S)
COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S) <u>Représentants des parents :</u> Adeline CARDOSO Romain PIERRONNET

3.2. – PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE (CAF)	Olivier AIRAUD (T) Patricia MALGRAS (T) Emmanuel VIEL (T) Annick VOIRIN (T) Valérie ANDRE (S) Grégoire BARTHEL (S) Sandrine DELPON (S) Cédric MASSON (S)
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE ET MOSELLE (CPAM)	Christine SIMONNET (T) Denis SCHNITZLER (S)
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE (MSA)	Guillaume GOEUSSE
CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS ET CIAS)	71 représentants présents dans : - 68 CCAS - 3 CIAS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)	Marcel FRESSE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)	Jean-Paul LACRESSE

3.3. – CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE (CDSR)	Michel FOLLEY Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS DE NANCY	Michel FOLLEY (T)
COMMISSION DES TAXIS DE VANDOEUVRE	Michel FOLLEY (T) Francine AMADIEU (S)
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN DE BRIEY - COMITE DES PARTENAIRES	Michel CORRADI
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES (T3P) EN MEURTHE-ET-MOSELLE	Michel FOLLEY (T)
COMITE LOCAL DES USAGERS	Jean-Paul LACRESSE
COMITE DEPARTEMENTAL DEDIE A LA PREVENTION DU MAL ETRE AGRICOLE	Jean-Pierre BARBIER
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)	Francine AMADIEU Fernand LORRAIN
VILLE DE NANCY - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jean Paul LACRESSE
METROPOLE DU GRAND NANCY - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jacques GAUZELIN
VILLE DE MAXEVILLE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	Jean-Paul LACRESSE
METROPOLE DU GRAND NANCY - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (C3D)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
BANQUE DE FRANCE - COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE MEURTHE ET MOSELLE	Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Michel FOLLEY

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE SERVICE PUBLIC
DE L'ELECTRICITE (CCSPL) - SYNDICAT DE
L'ELECTRICITE (SDE 54)

Christine LIGNIER

3.4. – SANTE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
CENTRE HOSPITALIER MAILLOT DE BRIEY	Michel CORRADI (T)
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT NICOLAS DE PORT	Marie-Thérèse BONNEFOUX (T1) Pierre VIDAL (S1)
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	Patricia MALGRAS (T2) Cédric MASSON (S2)
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POMPEY- LAY-ST-CHRISTOPHE	Marie-Louise MICHEL (S1)
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU) COMMISSION D'ACTIVITE LIBERALE - MATERNITE COMMISSION REGIONALE DE L'ACTIVITE LIBERALE	Jean-Paul LACRESSE (T2)
CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON	Marie-Louise MICHEL (T1)
CENTRE HOSPITALIER DE TOUL	Annette KELLER (S2)
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Michel FOLLEY (T)
POLYCLINIQUE DE GENTILLY	Serge DESCHAUX (T2)
CLINIQUE JEANNE D'ARC	Cédric MASSON (S1)
OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (OHS)	Serge DESCHAUX (T2) Didier SCHNITZLER (S2)
INSTITUT REGIONAL DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (IRR) (4 ETABLISSEMENTS : NANCY, FLAVIGNY, LAY SAINT CHRISTOPHE, SCY CHAZELLE)	Michel FOLLEY (T1)
ASSOCIATION LES MAISONS HOSPITALIERES	Richard WEINZOEPFLEN (T2) Francine AMADIEU (S2)
CLINIQUE SAINT ANDRE	Michel FOLLEY (T2) Serge DESCHAUX (S1) Richard WEINZOEPFLEN (S2)
CLINIQUE AMBROISE PARE	Francine AMADIEU (T2) Serge DESCHAUX (S2)

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION - SSR LES ELIEUX	Rose NOBILE (S1)
COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES « EST III » (CPP III)	Michel FOLLEY (S)
COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE DE MEURTHE ET MOSELLE	Marie-Louise MICHEL (S) Pierre VIDAL (S)
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE LORRAINE NORD (GHT)	Michel CORRADI
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SUD LORRAINE (GHT)	Pierre VIDAL (T) Jean-Paul LACRESSE (S)
CLINIQUE BELLEFONTAINE	Elisabeth JEANNE (T2) Rose NOBILE (S1)

3.5. – EDUCATION

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christine LIGNIER (S)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - COMMISSION DE SAUVEGARDE (CDJSVA)	Michel FOLLEY (T) Valérie ANDRE (S)

3.6. – LOGEMENT

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) ; COMMISSION DE MEDIATION	Christiane MARCHAL (T) Régine DELAUNAY (S)
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MEURTHE ET MOSELLE	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE METROPOLITAIN DE L'HABITAT DU GRAND NANCY (OMH)	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL DE LUNEVILLE A BACCARAT (OPHI)	Jean-Paul LACRESSE
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUNEVILLE A BACCARAT	Jean-Paul LACRESSE
TOUL HABITAT - COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISE	Christine LIGNIER
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE TOUL (PLH)	Christine LIGNIER
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE/MADON	Serge DESCHAUX
AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE (ADIL)	Jean-Paul LACRESSE
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX PROPRIETAIRES EN DIFFICULTE (FDAP)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Michel FOLLEY (T) Jean-Paul LACRESSE (S)
COMMISSION DU TITRE DE SEJOUR	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
CONFERENCE TERRITORIALE DE L'HABITAT (CTH) DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY	Jean-Paul LACRESSE
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) - BASSIN DE POMPEY	Francine AMADIEU
SOLIHA « Solidaire pour l'Habitat »	Jean-Paul LACRESSE

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) : COMITE RESPONSABLE	Jean-Paul LACRESSE
---	--------------------

3.7. – ORGANISMES DIVERS

REPRESENTATIONS	REPRESENTANT(E)S UDAF 54
ADULTES ET ENFANTS INADAPTES MENTAUX (AEIM)	Jean-Paul LACRESSE
ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES (ALAGH)	Jean-Paul LACRESSE
JURY RELATIF AUX DIPLOMES FUNERAIRES	Francine AMADIEU Jacques GAUZELIN Marie-Louise MICHEL
UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE A LA FAMILLE (U2AF) DE MEURTHE ET MOSELLE	Odile WAGNER

PARENTALITE

Conseils De Famille Des Pupilles De l'État Du Département De Meurthe Et Moselle Et Commission D'agrément

Composition du Conseil de Famille :

Le tuteur représentant l'Etat, la présidence est assurée par une représentante de l'association Tremplin, l'association Enfance et Famille d'Adoption, l'association UDAF 54, une représentante des assistants familiaux, deux personnes qualifiées (médecin, droit de la famille) deux représentants du conseil départemental.

Fréquence des réunions : 1 réunion mensuelle et plus si nécessaire

Compte-rendu de mandat de la représentante titulaire :

Les bébés nés sous X sont adoptés à partir de deux mois. Le rôle des membres du conseil de famille est de leur choisir une famille convenant le mieux à l'intérêt de l'enfant.

Les enfants pupilles de l'Etat plus âgés en famille d'accueil ou en foyer, avec souvent des histoires douloureuses, peuvent être adoptés jusqu'à leur majorité.

Le conseil reçoit souvent les pupilles avec leurs éducateurs ou leur famille d'accueil pour des décisions concernant leur avenir ou sur demande des pupilles voulant rencontrer les membres en personne afin que ces derniers leur expliquent l'utilité d'un conseil et éventuellement demander des autorisations particulières concernant leur vie.

Le conseil rencontre obligatoirement le ou la pupille un an avant leur majorité afin de faire le point sur leur avenir et souvent les encourager à poursuivre leurs études en signant un contrat jeune majeur avec le département qui pourra les accompagner.

Il est important de souligner que l'intérêt de l'enfant est notre priorité.

Devant le nombre croissant de pupilles à suivre, un troisième Conseil de Famille doit être mis en place en 2023.

- 26 examens « d'informations intermédiaires » relatifs à la situation intermédiaire de pupilles, à la demande du conseil de famille ou faisant suite à la transmission de rapports d'information par les chargés de protection de l'enfance et le service adoption.
- 3 synthèses de fin de minorité.

COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

La réunion d'installation du comité a eu lieu le 29 avril 2022.

PRESTATIONS – DROIT DES FAMILLES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

FIN DE MANDAT AU 14/03/22 :

Pas de Conseil d'Administration avant renouvellement, les commissions ont été maintenues et 3 réunions de négociation ont eu lieu avec les différentes organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles d'employeurs. Les 4 titulaires : Mme Patricia MALGRAS, Mr Emmanuel VIEL, Mme Annick VOIRIN et Mr Cédric MASSON et les 4 suppléants : Mr Olivier AIRAUD, Mme Valérie ANDRE, Mme Armelle BRACHET et Mr Louis MACHADO sont remerciés pour leur implication et certains ont été renouvelés.

Nouveau Mandat 2022/2026 :

4 titulaires :

Commissions

Mme Patricia MALGRAS

3^{ème} Vice-Présidente

CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), Comité Fonds Départemental de Compensation Personnes Handicapées, Commission Sociale Familiale, CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs) du Lunévillois, Suivi CTG (Convention Territoriale Globale) de Terres de Lorraine, Bureau.

M. Emmanuel VIEL

Commission Attribution des Aides Collectives, Bureau (suppléant), Commission des Marchés, Commission de Recours des Partenaires, Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy, Suivi CTG (Convention Territoriale Globale) Métropole Grand Nancy

Mme Annick VOIRIN

Commission Sociale Familiale (suppléante) Comité de Pilotage de l'Aide et de l'Accompagnement à Domicile (suppléante)

M. Olivier AIRAUD

Commission de Recours Amiable (titulaire), Commission des Marchés (suppléant), CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs) du Plateau de Haye (suppléant)

4 suppléants :

Commissions

Mme Valérie ANDRE

Commission Attribution des Aides Collectives (suppléante), Commission de Recours des Partenaires (suppléante), Conférence Inter-Régionale de la Santé et de l'Autonomie (suppléante)

Mme Sandrine DELPON

CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES) de Villers-Vandoeuvre (suppléante)

M. Cédric MASSON

M. Grégoire BARTHEL

➤ Participation à 9 « Commission de recours amiable », à 5 « Commission d'attribution des aides collectives », 11 « Commission sociale familiale », pas de « Commission des marchés », 9 « CTASF » du Lunévillois et 2 du Plateau de Haye, 14 « CDAPH », 10 « CFDCPH », 1 « CTG » Terres de Lorraine.

- Pour préparer les conseils, 4 « bureau » ont eu lieu pour présenter divers bilans et budgets.
- 5 conseils d'administration se sont tenus avec 4 administrateurs UDAF54 présents : (titulaires ou suppléants) et ont toujours été préparés avant avec tous pour décider des votes ou des interventions.
- Un séminaire d'information a eu lieu le 26/04/22 pour tous les administrateurs titulaires et suppléants
- Mme MALGRAS a participé au Webinaire « Les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) » le 03/03/22 et à la rencontre UNAF des Représentants Familiaux dans les CAF le 19/11/22 pour les Chefs de File.

Relevé et Décisions

➤ **Conseil d'administration du 16 mars 2022 (présents : 4 titulaires)**

- Installation et élections : Mme Marie Odile GERARDIN (MEDEF) est élue Présidente. Pour l'UDAF54, Mme Patricia MALGRAS a obtenu le poste de 3ème Vice-Présidente. M. AIRAUD a lu la déclaration du groupe UDAF54. Désignation des membres des commissions réglementaires et facultatives et calendrier des réunions.

➤ **Conseil d'administration du 26 avril 2022 (présents : 3 titulaires et 1 suppléant)**

- Vote à l'unanimité pour la désignation de Mr JATTIOT au poste de directeur comptable et financier suite au départ en retraite de Mme HARDUIN,
- Installation du Comité Départemental des Services aux Familles, instance globale partenariale,
- Prise en charge de 300 dossiers de familles en provenance d'Ukraine : ouverture des droits à l'aide personnalisée au logement ainsi qu'aux prestations familiales d'entretien. Le droit au RSA en est exclu,
- Désignation des représentations extérieures : l'UDAF54 a obtenu 4 postes titulaires et 5 suppléants,
- Modification du règlement intérieur : La commission permanente est dénommée « bureau » avec la même composition,
- Accord pour le dispositif d'aide au transport (fonds CNAF) pour les familles bénéficiaires de l'aide aux vacances familles (QF maxi 700) pour la période été,
- Augmentation du nombre de pièces en stock au 1er trimestre en raison de renouvellement des droits annuels. Mr VIEL évoque le retard dans le traitement des aides au logement. Un plan d'action a été mis en œuvre (heures supplémentaires, dispositif d'appui à la production).

➤ **Conseil d'administration du 19 octobre 2022 (présents : 3 titulaires et 1 suppléant)**

- Présence d'une délégation de salariés CAF souhaitant s'exprimer devant les administrateurs au regard du futur transfert de gestion du centre social Jolibois. La direction rencontre régulièrement le personnel
- Mesures en faveur des familles : revalorisation des prestations, allocation exceptionnelle de solidarité, augmentation de l'allocation de soutien familial. Hausse de 5% sur 2022 de la

Prestation de service unique secteur petite enfance

- Poursuite du plan d'actions pour réduire le stock de pièces avec l'antériorité qui baisse de 54,5% à 38,59%. Suite aux 4 évolutions législatives, Mr AIRAUD demande comment cela va être géré avec l'accroissement de la charge de travail. Le traitement est automatisé mais nécessite une gestion manuelle pour la mise en œuvre.
- Présentation en diaporama sur le transfert de gestions des centres sociaux
- Budgets rectificatifs de gestion 2022 présentés et celui d'action sociale familiale. Mr VIEL souhaite savoir si l'enveloppe budgétaire de l'aide aux vacances familles a été suffisante pour toutes les demandes. Le taux d'utilisation est de 99% au 30 septembre. Mr VIEL rappelle que l'UDAF54 souhaitait un montant d'abondement plus important et espère cette prise en compte pour 2023
- Présentation des travaux engagés par les commissions thématiques depuis l'installation du comité départemental des services aux familles. Mme MALGRAS demande des précisions sur ces commissions. Les thématiques « Petite enfance », « Parentalité », « Jeunesse et Animation de la Vie Sociale » s'appuient sur un état des lieux et l'identification de 4 enjeux. Ces commissions réunissent en moyenne 15 à 20 personnes
- Point sur la politique d'accueil extérieur. Importante évolution de gestion en réseau des acteurs de l'accès aux droits avec les RAID (Réseaux d'accompagnement et d'information sur les droits). La CAF a accompagné le développement de 31 points numériques sur le département et 60 conseillers. Mise à disposition des partenaires d'une messagerie pour toutes situations complexes urgentes ou bloquées.

➤ Conseil d'administration du 16 décembre 2022 (présents : 4 titulaires)

- En attente de la signature de la Convention d'objectifs et de gestion 2023/2027, la CAF dispose d'un budget provisoire 2023 calculé sur 80% du budget 2022. Réflexion des pouvoirs publics sur 2 projets de la nouvelle COG : Simplification d'attribution et versement des aides, projet de service public de la petite enfance dont Mme LAITHIER est désignée rapporteur.
- Décision d'écrire une motion à la CNAF pour traduire les attentes de la CAF 54 face à la tension de la charge de travail et maintien de la qualité de service.
- Renouvellement des membres de la commission de recours amiable : Mr AIRAUD suppléant pour la période 03/23 à 03/24.
 - Depuis octobre, un plan de soutien relatif à l'écoulement de la charge a permis la réduction du solde de pièces en stock.
 - Bilan 2022 des aides aux temps libres : les familles saisissent l'ensemble des aides et on constate une surconsommation départ en vacances jeunes et familles. Vote du budget 2023 avec hausse pour les séjours courts autonomes (enfants), l'aide aux vacances familles, le barème des accueils collectifs de mineurs
 - Dispositif CAF Projeunes 54 soutien les projets collectifs : 15 ont été retenus pour 2022 dont « Graines de Piste ». Familles Rurales a été présentée au concours national « Innov Jeunes » de la CNAF. Pour 2023, instruction des dossiers par la fédération départementale des MJC - 4 administrateurs sont dans le jury : Mme VOIRIN est nommée.

Conclusion

L'année 2022 a été marquée par la fin du mandat et par l'installation, mi-mars du nouveau conseil d'administration pour 4 ans. Beaucoup de nouveaux membres dans les collèges salariés et employeurs, ainsi que dans le collège personnes qualifiées.

Le séminaire d'information n'a pas suffi pour acculturer tous les administrateurs et les conseils sont souvent ponctués de questions et explications. Le groupe UDAF 54 accueille 2 nouveaux administrateurs sur 8 dont la majorité a une bonne connaissance du fonctionnement de la CAF et de ses dispositifs.

Le groupe UDAF54 a été attentif à toutes les dispositions mises en place pour garantir le service aux familles et a poursuivi ses réflexions dans les prises de décisions en portant la parole des familles.

Ce nouveau mandat commence par une année de transition et le groupe UDAF 54 est prêt pour

le bilan de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion (2019/2022) et pour la réflexion de la prochaine CPOG.

La place de 3ème Vice-présidente va permettre une collaboration constructive avec la présidente.

Mme MALGRAS, Chef de file, remercie les administrateurs pour leur engagement.

Caisse Primaire D'assurance Maladie De Meurthe Et Moselle (CPAM)

Faits significatifs de l'année :

11 mai

Installation du conseil de la CPAM 54 : 22 conseillers titulaires. Election du président et de 3 vice-présidents. Mme SIMONNET, représentante titulaire, a prononcé une déclaration au titre de l'UDAF 54.

Constitution des commissions : Aucun poste de titulaire n'a été proposé aux représentants de l'UDAF 54, les affectations étant déjà faites...

Mme SIMONNET est suppléante dans trois commissions (commission d'action sanitaire et sociale/commission des prestations supplémentaires et aides financières indirectes/commission des relations avec les usagers). Elle n'a jamais été sollicitée.

9 juin

Conseil d'administration et formation (séance d'information aux nouveaux conseillers).

6 octobre

Conseil d'administration en visio-conférence avec participation de M. SCHNITZLER, suppléant.

13 décembre

Conseil d'administration et vote du budget prévisionnel 2023 d'action sanitaire et sociale.

Les deux représentants ont suivi des formations organisées par l'UNAF (voir : Relations avec l'UNAF).

Mme SIMONNET précise, que cette première année de mandat, lui a permis d'appréhender le fonctionnement et les positionnements de chaque instance et de ses représentants.

Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS)

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les UDAF proposent les représentants d'associations familiales aux maires : la loi confère ainsi une représentation de droit aux représentants familiaux.

Le représentant familial est un militant familial. A travers son association d'origine, il a une connaissance réelle du vécu des familles, de leurs attentes et de leurs besoins sur le territoire.

Le renouvellement des conseils d'administration des CCAS et CIAS s'est déroulé en 2020.

En Meurthe-et-Moselle, 72 représentants sont présents dans 67 CCAS et 3 CIAS du département.

L'organisation du CCAS/CIAS :

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire, le conseil du CIAS est présidé par le président de l'intercommunalité.

Il est constitué :

- De 4 à 8 membres élus municipaux (ou 8 à 16 élus intercommunaux)
- De 4 à 8 membres nommés (8 à 16 élus dans les CIAS) : représentant de l'UDAF 54 et représentants d'associations (personnes âgées, personnes en situation de handicap, lutte contre l'exclusion).

26 novembre 2022 : Formation des représentants : « Echange d'expérience »

Une rencontre des représentants familiaux dans les CCAS/CIAS a été organisée par l'UDAF 54 dans ses locaux de Nancy le 26 novembre 2022. Une quinzaine de représentants étaient présents.

M. Frédéric DURIEZ, Directeur de l'UNAFOR a animé cette rencontre.

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUBOUE	Jean CZAJKOWSKI
BACCARAT	Jacqueline THIERY
BADONVILLER	Pierrette LABOUREL
BRIN SUR SEILLE	Jacques WARION
VAL de BRIEY	Louis MACHADO
CEINTREY	Sandrine DELPON
CHAMPENOUX	Gisèle HARTER
CHAMPIGNEULLES	Bernard TITRY
CHANTEHEUX	Denise HENRY
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Jacques CHENIN
CIREY SUR VEZOUZE	Régis CHOMEL Laetitia MAUCOURT
COLOMBEY les BELLES ET SUD TOULOIS - CIAS	Bernadette ORY
COLOMBEY LES BELLES	Marie-Claude DELINCHANT
DAMELEVIÈRES	Françoise CONRAUX
DIEULOUARD	Marie-Louise MICHEL
EINVILLE	Martine THIRIET
ESSEY LA COTE	Jocelyne LITAIZE
ESSEY LES NANCY	Françoise VIRIOT
FERRIERE	Richard WEINZOEPFLEN
FLAVIGNY SUR MOSELLE	Nicolas THIEMONGE
FLEVILLE DVT NANCY	Bernard OTHENIN
FRANCONVILLE	Yvette PERNIN
GIRAUMONT	Christiane ROUSSET
GONDREVILLE	Richard JOLY
GRIPPOT	Aline SCHLACHTER (Siège à la commission d'action sociale)
HAUDONVILLE	Françoise FAIPOT
HERIMENIL	Valérie GROSMANN
HOMECOURT	Christiane CORRADI
HOUEMONT	Michel HUMBLLOT
JARVILLE	Dominique HENRIOT
JOEUF	Jeanine MASSON

COMMUNES	REPRESENTANTS
LAXOU	Marcel FRESSE
LAY ST CHRISTOPHE	Yvette POINSARD
LONGWY	Jean HENRION
LUDRES	G�rard MOREL
LUNEVILLE	Anne DE LA LANCE
MALZEVILLE	N�via WALKOWIAK
MATTEXEY	Bernadette NOEL
MAXEVILLE	Emmanuelle RAUCH
MONT SAINT MARTIN	Christel BARTHELEMY
MONT SUR MEURTHE	Sandra PERROUX
MORFONTAINE	Eric JEANDEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE/MADON - CIAS	Serge DESCHAUX
MOUTIERS	Lydie JACQUES
NANCY	Jean-Paul LACRESSE
NEUVES MAISONS	Nicole THOMAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES JARNY (OLC) - CIAS	Philippe DENIZE
PIENNES	Roland SCHMITT
POMPEY	Jean-Louis CHOIGNOT
PONT A MOUSSON	Monique FRIANT Chantal KESSLER Colette SIMON
PULLIGNY	V�ronique SCHWEITZER
PULNOY	Jacqueline BURGER
REHON	Dominique LELEU
REMENOVILLE	Mich�le PIERRON
RICHARDMENIL	Simone DEBORD
ROSIERES AUX SALINES	Richard WEINZOEPFLEN
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Marie-Th�r�se BONNEFOUX
SAULXURES LES NANCY	Bernadette FRANCOIS
SEICHAMPS	Jacques GAUZELIN
SIONVILLER	Jeannine HENRY
THIL	Nathalie GIACOMETTI

COMMUNES	REPRESENTANTS
TOMBLAINE	Rose NOBILE
TOUL	Paulette POGU
VANDOEUVE LES NANCY	Jocelyne TRIVAUDEY
VENNEZEY	Jeannine MORQUE
VILLERS LES NANCY	Marie-Anne SCHULTZ
VILLERUPT	Gilberte TESTA
VOINEMONT	Sylvie BAUDOIN

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)

Le représentant n'a pas pu participer à la réunion.

CONSOMMATION – VIE QUOTIDIENNE

Commission des taxis de la ville de Vandoeuvre

2 réunions concernant les cessions

Syndicat mixte des transports du bassin de Briey – Comité des partenaires

Pas de réunion

Commission locale des transports publics particuliers de personnes en Meurthe et Moselle

Le représentant n'a pas pu participer à la réunion.

Comité départemental dédié à la prévention du mal être agricole

Le représentant a participé à une rencontre en Préfecture avec l'ensemble des organismes agissant de près ou de loin contre le « mal être en agriculture ». La MSA Lorraine et le Conseil départemental sont les 2 principaux acteurs sur le terrain via les assistantes sociales. Ils nous ont partagé leur expérience et encouragé à ce que chacun puisse être le relais de leurs actions. Les services de l'Etat encouragent et soutiennent la démarche.

Commission Départementale D'aménagement Commercial

Les représentants ont participé à 3 réunions concernant la création ou l'agrandissement de grandes surfaces

Commission Consultative Des Services Publics Locaux – Ville De Nancy

Réunion de compte-rendu des différents rapports d'activités des services publics concédés.

Commission consultative des services publics locaux – ville de Maxéville

1 réunion pour un bilan des services publics concédés.

Banque de France : commission départementale de surendettement des particuliers

Le représentant a participé à 12 réunions pour l'étude et avis sur des dossiers de surendettement déposés par les particuliers.

Commission Consultative D'élaboration Et De Suivi De Prevention Et De Gestion Des Déchets De Chantiers Du Bâtiment Et Des Travaux Publics

Pas de réunion

SANTE

Rencontres entre représentants des usagers :

Le 15 janvier 2022, l'UDAF 54 a organisé et accueilli, dans ses locaux de Nancy, M. Nicolas BRUN, coordonnateur du pôle protection sociale-santé-vieillesse de l'UNAF et l'ensemble de ses représentants dans les établissements de santé pour une réunion d'échanges et d'information sur la fonction de « Représentant des usagers ».

D'autres rencontres entre représentants ont eu lieu le 5 mars, 4 juin et 22 octobre.

Relations avec France Assos Santé :

Les représentants ont suivi, tout au long de l'année, des formations proposées par cette association (la fonction de RU, discrimination en matière de santé, certification...).

Ils ont participé aux assises, à son assemblée générale et aux journées régionales.

Rencontre nationale FHP

Plusieurs représentants ont participé à cette rencontre.

Centre hospitalier Maillot de Briey

Le représentant a participé à :

- 4 réunions CDU (analyse des plaintes/90% d'entre elles portent sur les urgences) et préparation de la visite de la commission de contrôle prévue en juin 2023.
- Au conseil de surveillance : problèmes évoqués (budget, embauche de personnels médicaux, fermeture de lits, départ de la directrice).

Centre hospitalier de Saint Nicolas de Port/luneville

Les 2 représentants ont participé à 11 réunions, à un groupe de travail « Certification » et à la restitution du bilan avec l'ensemble des représentants des usagers.

Centre hospitalier de Pont-à-Mousson

La représentante a participé aux vœux de l'établissement, à 4 conseils de surveillance, 3 réunions pour la certification, 2 réunions CDU, dont elle est la Présidente depuis septembre 2022 et 2 réunions du conseil de la vie sociale.

Centre hospitalier intercommunal de Pompey/Lay St Christophe

La représentante a participé aux vœux de l'établissement, à 4 conseils de surveillance, 3 réunions pour la certification et 2 réunions CDU.

Centre Hospitalier Regional et Universitaire De Nancy

Le représentant a participé à 19 réunions : CDU, qualité, évaluation, comité éthique, maison des usagers, CPP-Est III.

Centre Hospitalier de Luneville

Suppléante depuis 2018, la représentante est titulaire depuis le 04/01/22.

Elle a participé à 7 réunions, à 1 médiation et à 2 permanences.

6 janvier

3ème réunion de préparation Certification avec présentation des projets architecturaux et échanges/exercices de mise en situation pour la visite de certification. Divers documents sont étudiés comme l'organisation de la Qualité, les infos IPAQSS, fiche information sur personne de confiance/personne à prévenir, mémo directives anticipées et organigramme des services.

8 mars

4ème réunion de préparation Certification. Questions/réponses, mémo sur la visite des experts.

16 mai

Rencontre avec les visiteurs experts de la Certification V 2020. Beaucoup de questions sur le fonctionnement de la CDU, son rôle et place, documents mis à disposition et prise en compte des recommandations émises par la CDU.

8 juin

A partir de juin, mise en place d'une permanence d'information chaque 3ème vendredi du mois de 15h00 à 17h00 avec l'Association Leucémie Espoir 57 Relais 54, Parenlor et un représentant des usagers de la CDU.

Examen des 7 réclamations : Avis sur identification du personnel avec port d'un badge de couleur selon fonction, rencontre avec Médiateur médical qui a répondu aux interrogations du patient, problème de communication, rappel de consigne aux agents.

Présentation de 7 courriers de satisfaction et du rapport d'activité des CDU 2021. En attente du bilan de la certification avec retour positif des experts de la rencontre avec les représentants des usagers qui ont souligné présence, implication, connaissance et force de proposition.

19 août

Participation à la permanence des associations et représentants des usagers

14 septembre

Constat de 6 dossiers en attente de médiation médicale car un seul médecin médiateur nommé. Examen de 3 réclamations : avis sur la désignation d'une personne de confiance qui aurait pu aider le patient et améliorer sa situation, suggestion de rencontre avec médiateur, proposition d'accompagnement du patient lors des consultations.

Présentation de 9 courriers de satisfaction. Point sur la permanence mensuelle du vendredi : amélioration de la visibilité et communication, un point Presse est envisagé. La réponse officielle de la certification devrait être connue en octobre.

14 octobre

Médiation sur demande d'un patient pour rencontre avec médiateur médical. Personne âgée repartie seule à pied du Service des Urgences (pas de taxi la nuit)

18 novembre

Participation à la Permanence et Point presse (article Est Républicain)

1^{er} décembre et 2 décembre

Sur demande du Directeur du C H Lunéville, participation au diagnostic et futur projet médical et soignant partagé du GHT Hôpitaux Sud Lorraine. Présence de 120 médecins, soignants, professionnels de ville et hospitaliers, établissements, partenaires, élus, représentants des usagers. Présentation le 1er mars 2023 du Projet 2023-2028

7 décembre

Commission reportée en janvier 2023

Livret d'accueil réactualisé avec questionnaire de satisfaction (détachable) ainsi que fiche directives anticipées. Explication sur rôle de la Commission des Usagers avec contact et liste des membres.

Polyclinique Majorelle

M. FOLLEY a assisté à 4 réunions CDU (commission des usagers) et à 10 réunions COPIL. La commission a mis en place le « patient-traceur », méthode qui permet d'analyser le parcours d'un patient de l'amont de son hospitalisation jusqu'à l'aval (évaluation de processus de soins...). La commission prépare aussi la certification.

M. FOLLEY tient à souligner la qualité des relations lors de la rencontre des diverses équipes de santé.

Polyclinique Gentilly

Le représentant a participé à 11 réunions CDU, CLAN et plaintes des usagers. La Polyclinique demande d'intégrer Ambroise Paré en vue de la réunification fin 2023 pour création du Médipôle. Audit signalitique à Ambroise Paré.

Institut régional de médecine physique et de réadaptation (IRR)

L'IRR est constitué de 4 établissements. Le représentant est vice-président dans chaque établissement :

1-SCY CHAZELLE (METZ)

2-IRR BOULEVARD LOBAU NANCY

3-IRR FLAVIGNY (ENFANTS)

4-IRR LAY SAINT CHRISTOPHE

Il y a eu trois certifications, NANCY, LAY SAINT CHRISTOPHE ET FLAVIGNY

Dans chaque établissement,

- les RU ont participé à 8 réunions,
- Il y a eu 4 commissions des usagers.

Le représentant a aussi participé (4 réunions) à la formation au droit des usagers auprès des salariés des établissements.

Association Les Maisons Hospitalières

La représentante suppléante a participé à 5 réunions : certification, réclamations.

Groupement hospitalier de territoire Lorraine Nord (GHT n°6)

Le représentant indique qu'il n'y a pas eu de réunion en 2022.

Clinique Saint André

Les représentants ont participé à des réunions CDU, CLAN. La clinique a fait l'objet d'une certification et d'un audit qualité en octobre 2022.

M. DESCHAUX a été élu vice-président de la CDU (2^{ème} mandat)

Clinique Ambroise Paré

La représentante a participé à 6 réunions CDU au cours desquelles ont été évoqués : la certification, le projet des usagers, les plaintes, les réclamations et à 2 réunions CLUD.

Clinique Bellefontaine

Les représentantes ont participé à 4 CDU auxquelles se sont ajoutées des réunions exceptionnelles afin de recueillir, en amont, des informations précises à propos de 2 réclamations/plaintes. Les RU ont rencontré, en présentiel, 2 familles d'usagers qui ont souhaité leur faire part de leurs réclamations.

Afin de mieux se faire connaître auprès des usagers et afin d'installer un climat de confiance, les RU ont tenu 3 permanences et ont partagé un repas avec eux.

Points traités : réclamations, plaintes (en augmentation), demande de dossiers médicaux, point qualité, présentation des enquêtes de satisfaction, etc.

Les avancées : climat plus serein, les plaintes et les réclamations sont analysées avec attention.

Fiches des événements indésirables (en augmentation) sont traités à chaque CDU et manifestent la volonté de l'établissement de déclarer tout dysfonctionnement en vue d'une amélioration.

A améliorer : veiller à ce que l'établissement réponde par écrit aux réclamations qui sont adressées directement aux RU.

Vigilance sur le suivi effectif des décisions non toujours assurées.

Veiller à ce que l'exploitation des plaintes contribue à une réelle logique d'amélioration de la qualité.

Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (OHS)

Les représentants ont participé à des réunions CDU et CLIN. Les représentants ont participé à la mise en place Qualité au niveau des repas.

Centre de soins de suite et de réadaptation – SSR les Elieux

Les suppléants ne sont pas invités aux réunions.

Comité De Protection Des Personnes « Est Iii » (Cpp Iii)

Pas de réunion.

EDUCATION

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)

Le représentant titulaire a participé à 3 réunions dont avis sur la carte scolaire.

Conseil Départemental De La Jeunesse, Des Sports Et De La Vie Associative – Commission de sauvegarde

Pas de réunion.

LOGEMENT

Commission de médiation : droit au logement opposable (Loi DALO)

Autres organismes présents : Représentants de l'Etat et des communes, Organismes HLM, Associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, et Organismes d'hébergement.

Compte-rendu de mandat de la représentante titulaire :

La Commission de Médiation 54 peut être saisie pour les motifs suivants :

- Délai anormalement long,
- Sur occupation, logement insalubre ou dangereux,
- Menaces d'expulsion sans relogement,
- Dépourvu de logement et logé par un tiers, etc.

Toutefois il faut avoir déposé des dossiers auprès des bailleurs qui restent sans proposition.

Lors de la présentation des dossiers, la commission peut prendre l'une des 4 décisions suivantes :

- La personne est prioritaire ; le Préfet (son représentant) la désigne à un bailleur pour qu'il lui propose un logement,
- La personne n'est pas prioritaire ; la commission lui propose une orientation vers un dispositif susceptible de l'aider,
- La personne n'est pas prioritaire pour un logement ordinaire elle peut être orientée en hébergement,
- Le dossier est classé sans suite.

Pour bénéficier de ces mesures il faut prouver :

- Soit être citoyen d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Soit être titulaire d'un titre de séjour,
- Soit être reconnu comme réfugié.

Pour l'année 2022, 67 dossiers ont été déposés.

La Meurthe et Moselle a moins de recours amiables par rapport à d'autres départements.

Les acteurs du logement ont compris qu'il convient d'agir en amont afin d'éviter l'augmentation des « mal logés » par conséquent des requérants pour la commission COMED.

Meurthe et Moselle HABITAT

Le représentant a participé à 3 conseils d'administration

Office métropolitain de l'habitat du Grand Nancy

Le représentant a participé à 4 conseils d'administration, à 1 commission de recours et 1 commission de contentieux.

Office Public De L'habitat Intercommunal de Luneville A Baccarat
Le représentant a participé à 3 réunions du conseil d'administration.

Fonds départemental d'aide aux propriétaires en difficulté (FDAP)

Autres organismes présents : ADIL, CAL Soliha, Conseil départemental

Compte-rendu de mandat de la représentante suppléante :

Les grands principes fondateurs :

- Favoriser, dans la mesure du possible, le maintien des accédants dans leur logement et leur permettre de mener à bien leur projet d'accession, lorsque les difficultés financières sont temporaires,
- Permettre aux propriétaires occupants, copropriétaires de leurs logements, d'assumer leurs obligations de paiement (charges ou travaux décidés par la copropriété),
- Développer une politique de prévention de l'endettement des familles.

Etant donné que la métropole a pris la compétence logement, il n'y a eu que 2 commissions en 2022 pour le reste du département.

Le dispositif d'aide mis en place par le département, même s'il ne touche pas un nombre considérable de ménages, a largement démontré son efficacité sociale pour répondre aux difficultés rencontrées par les accédants.

Agence Départementale D'information Sur Le Logement

Le représentant a participé à l'assemblée générale

SOLIHA - solidaires pour l'habitat

Le représentant a participé à 2 conseils d'administration.

Commission Consultative Des Gens Du Voyage

1 réunion en 2022.

Commission du titre de séjour

Le représentant a participé à 3 réunions pour avis des demandes de titres de séjour.

Conférence territoriale de l'habitat de la Métropole du Grand Nancy

Le représentant a participé à 3 réunions de concertation sur la politique de l'habitat de la métropole.

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Bassin de Pompey

Pas de réunion en 2022.

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : comité responsable

Le représentant a participé à 2 réunions.

ORGANISMES DIVERS

Adultes et enfants inadaptés mentaux (AEIM)

Le représentant a participé à 5 conseils d'administration.

Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées (ALAGH)

Le représentant a participé à 4 conseils d'administration.

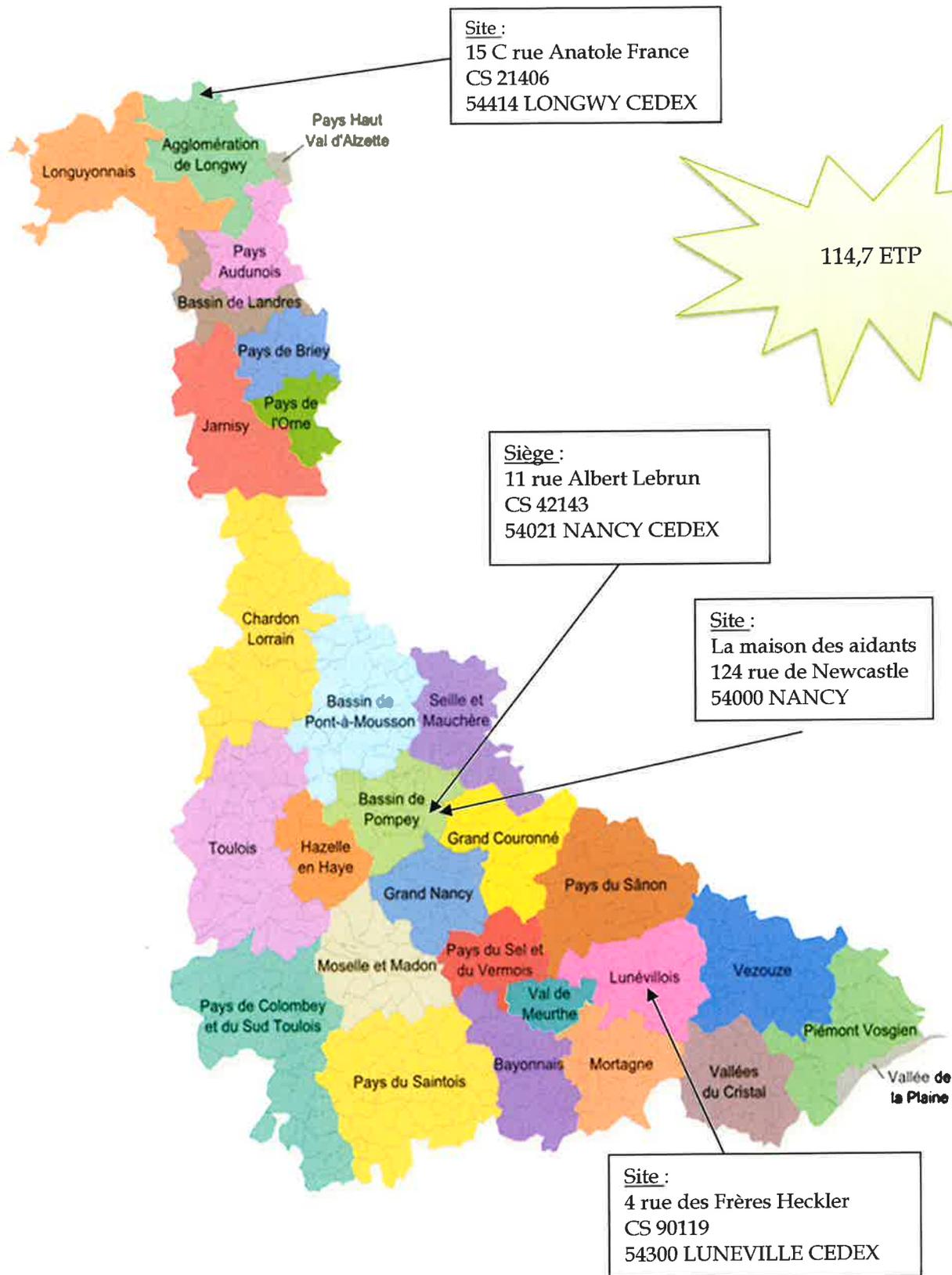
Membres du jury relatif aux diplômes funéraires

Les représentants ont participé à 2 jurys.

Unuin des Associations d'Aide à la Famille (U2AF) de Meurthe et Moselle

L'U2AF intervient au domicile des familles pour aider dans la prise en charge des enfants et du quotidien. Le personnel est qualifié, diplômé et expérimenté
Une diminution de l'activité peut entraîner un déséquilibre des comptes.

CHAPITRE 4 – LES SITES ET LE PERSONNEL DE L'UDAF 54





CHAPITRE 5 – LES SERVICES

PREAMBULE

Les services d'intérêt public à caractère familial sont les services développés par l'UDAF 54 en lien avec notre statut inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

En particulier, l'article L 211-3 du code de l'action sociale et des familles précise que les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées de tous droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.



PREAMBULE

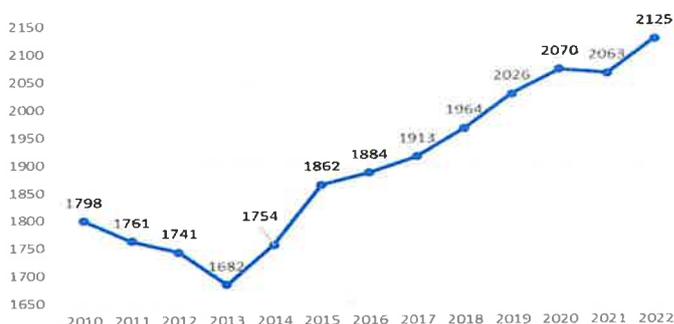
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) est une mission individuelle confiée par le juge des tutelles pour veiller au respect des droits de la personne protégée et agir dans son intérêt.

Le mandataire s'adapte à chaque situation et aide la personne à défendre ses droits et à gérer son argent pour un quotidien plus serein, tout en favorisant son autonomie.

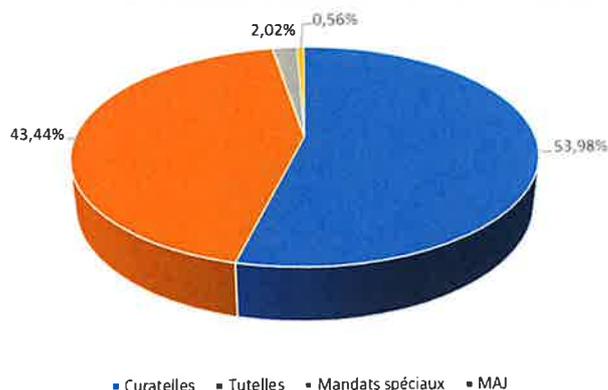
Le mandataire est force de proposition, mais ne peut aller contre la volonté de la personne protégée, sauf dans les situations de danger. La discrétion de nos échanges est garantie.

ACTIVITES 2022

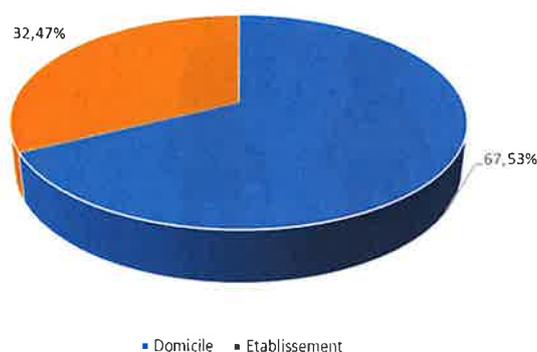
EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE



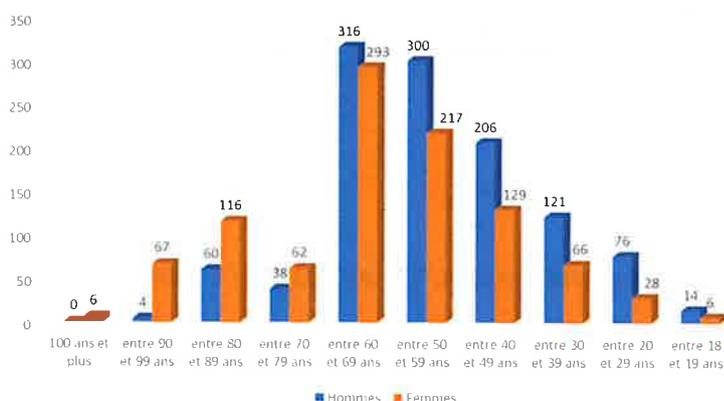
REPARTITION DES MESURES MJPM SUIVIE PAR L'UDAF AU 31/12/2022



REPARTITION DU PUBLIC PAR TYPE D'HEBERGEMENT



REPARTITION DU PUBLIC PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE



LA GESTION DU PATRIMOINE DES MAJEURS PROTEGES

Activité de gestion des placements financiers.

Le service patrimoine analyse et préconise pour le juge (pour les majeurs en tutelle) ou à la personne protégée (en curatelle) une réorganisation pertinente du patrimoine financier. Également, le service patrimoine traite les demandes de placements ou retraits de placements «simples», sans réorganisation d'ensemble des placements.

Les autres activités juridiques :

Les successions et liquidation d'indivision (notamment les ventes).

Les ventes immobilières (après succession notamment).

Le suivi des assurances vie dont sont bénéficiaires les majeurs après le décès d'un proche.

Autres actes : testament, donations, contrat de mariage, liquidation d'indivision.



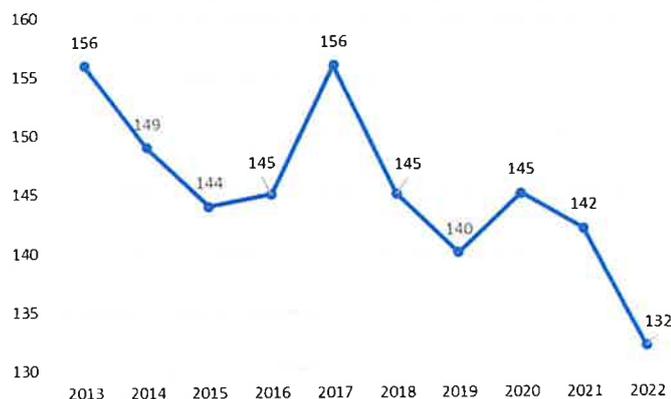
PREAMBULE

Le service délégué aux prestations familiales de l'UDAF de Meurthe-et-Moselle intervient sur demande du Juge des enfants pour accompagner les familles vers une gestion autonome de leur budget en vue de protéger les enfants.

Le délégué aux prestations familiales réalise un accompagnement personnalisé en établissant un budget et en priorisant les dépenses en fonction des besoins de l'enfant. Il est également à l'écoute sur les questions d'éducation et en soutien dans les relations avec l'école et les autres lieux d'accueil de l'enfant.

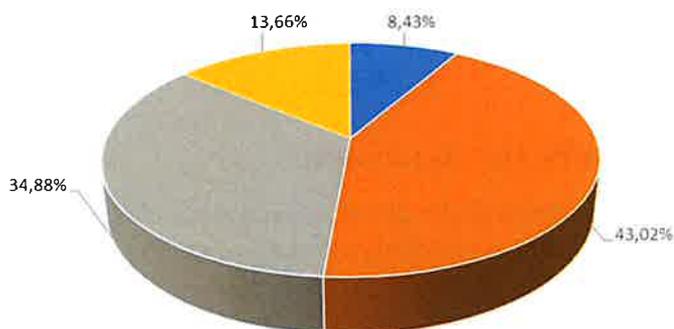
ACTIVITE 2022

EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE



344

Enfants ont bénéficié de cet accompagnement



■ Plus de 16 ans ■ Entre 10 et 15 ans ■ Entre 4 et 9 ans ■ Naissance à 3 ans

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)



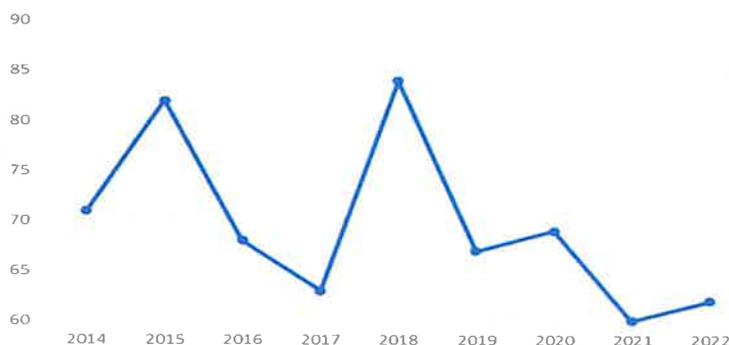
PREAMBULE

Le Conseil Départemental a attribué à nouveau, pour la période 2021-2024, le marché sur l'ensemble du département pour exercer les mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales du bénéficiaire (MASP dite renforcée prévue aux articles L. 271-1 et suivants du CASF).

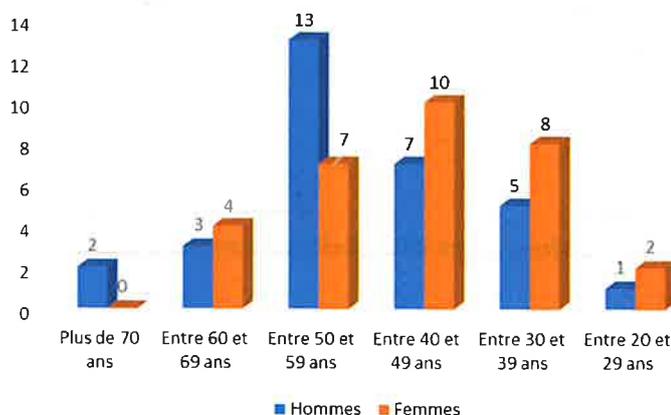
Les MASP sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale pour la gestion des prestations sociales.

ACTIVITE 2022

EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE



REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE DES BENEFICIAIRES



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

Lorsque les mesures mises en œuvre en application des articles L.271-1 à L.275-5 du code de l'action sociale des familles (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) au profit d'une personne majeure n'ont pas permis une gestion satisfaisante par celle-ci de ses prestations sociales et que sa santé ou sa sécurité en est compromise, le juge des tutelles peut ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources ». (Art. 495-9 du Code Civil).

12 personnes (10 en 2021) sont suivies en Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES (RAPH)



PREAMBULE

L'UDAF 54 est membre du groupement de coopération *Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (RAPH54)* titulaire d'une autorisation pour gérer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sur orientation de la MDPH.

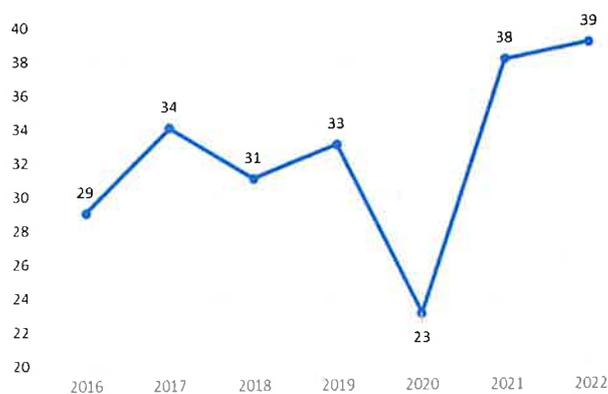
Le groupement comprend également l'AEIM54, l'OHS, le CAPS, l'ALAGH, et le CEDV.

L'exercice de la mesure SAVS est attribué à un membre du RAPH en fonction de la nature de l'accompagnement et des objectifs à réaliser.

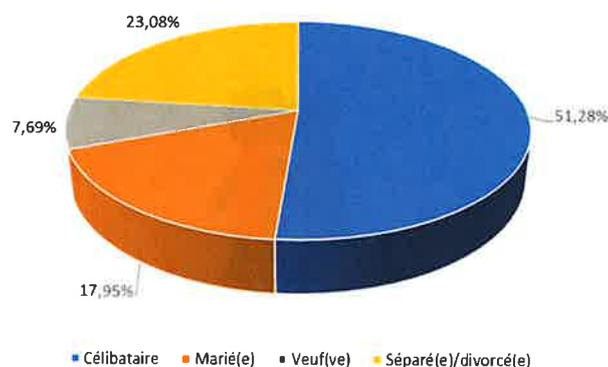
Les missions du service d'accompagnement à la vie sociale du RAPH 54 contribuent à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de liens et facilitant leur accès aux services offerts par la collectivité.

ACTIVITE 2022

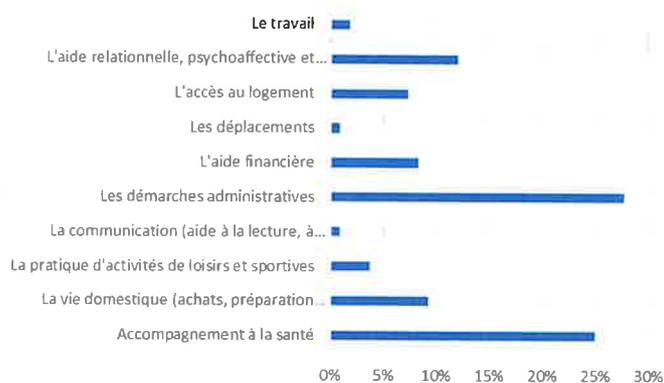
EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE



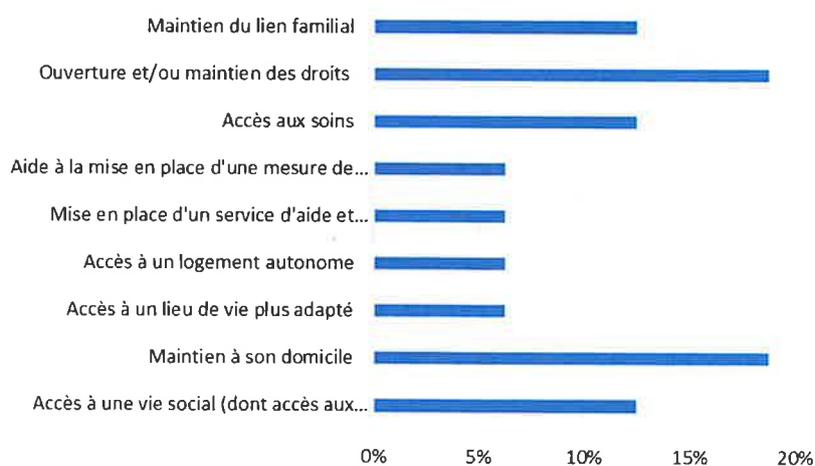
REPARTITION DE LA SITUATION FAMILIALE DES BENEFICIAIRES SUIVIS



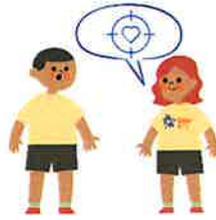
NATURE DE LA PRESTATION REGULIERE D'ACCOMPAGNEMENT



CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE SAVS A PERMIS POUR LES USAGERS SORTIS DU DISPOSITIF



MOBILISATION SOCIALE RENFORCEE



PREAMBULE

Par convention avec le service insertion territoire de Longwy du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, l'UDAF 54 a été missionnée pour assurer l'accompagnement d'allocataires du RSA en tant que référent unique sur le dispositif d'accompagnement renforcé auprès de bénéficiaires du Revenu Social d'Activité.

Cette action limitée aux cantons de Longwy, Longuyon et Villerupt, vise sur une base contractuelle incluant un diagnostic et des objectifs personnalisés, la réalisation d'un accompagnement social global renforcé pour des bénéficiaires RSA « Mobilisation Sociale » par un référent UDAF 54 unique et formé.

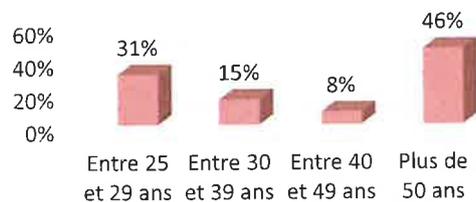
L'objectif est de réinscrire dans un parcours socioprofessionnel ou professionnel des bénéficiaires par le déblocage de freins importants liés au budget, à l'accès au droit, à la santé, au logement, la mobilité, la confiance et l'estime de soi (orientation possible vers un dispositif adapté en cas de vulnérabilité – MASP ou protection juridique).

ACTIVITE 2022

Sur l'année, 13 bénéficiaires du RSA ont été suivis par l'UDAF 54 pour cet accompagnement.

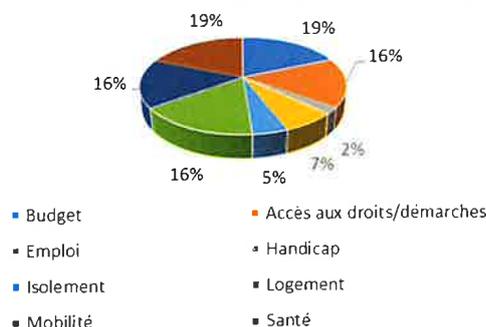
TYOLOGIE DU PUBLIC

Le dispositif concerne 38 % de femmes contre 62 % d'hommes répartis par tranche d'âge comme suit :



Tous les bénéficiaires sont des personnes seules sans enfant à charge.

LES DOMAINES DES PRINCIPAUX FREINS A L'INSERTION DES PERSONNES SONT LES SUIVANTS :



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)



PREAMBULE

L'UDAF 54 est agréée par la Préfecture pour exercer des missions d'ingénierie sociale, comprenant l'exercice des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.).

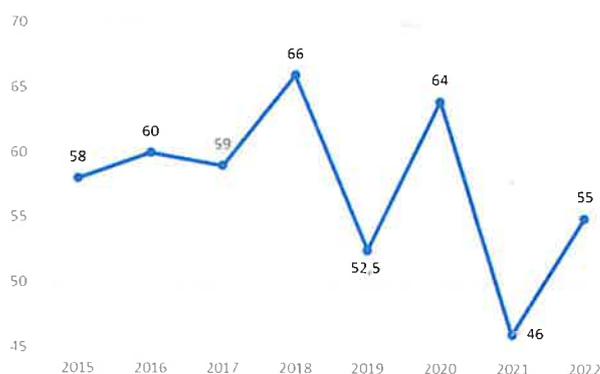
Les ASLL sont expressément prévues dans la circulaire N° 90-89 du 7/12/1990, intervenant en application de la Loi du 30/05/90 (dite loi Besson). La mesure ASLL est une mesure relevant aussi du Fonds de Solidarité du Logement géré par le Conseil départemental.

La demande d'ASLL concerne des personnes ou ménages qui éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'exercice, à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

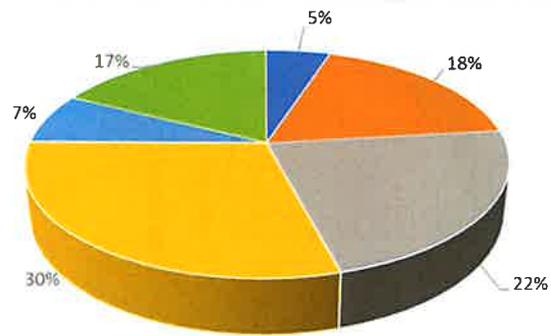
L'UDAF 54 a conventionné avec le Conseil départemental de Meurthe et Moselle pour exercer 90 mesures ASLL (60 sur le Pays Haut et 30 sur Lunéville, Lunévillois et secteur de Baccarat).

ACTIVITE 2022

EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE

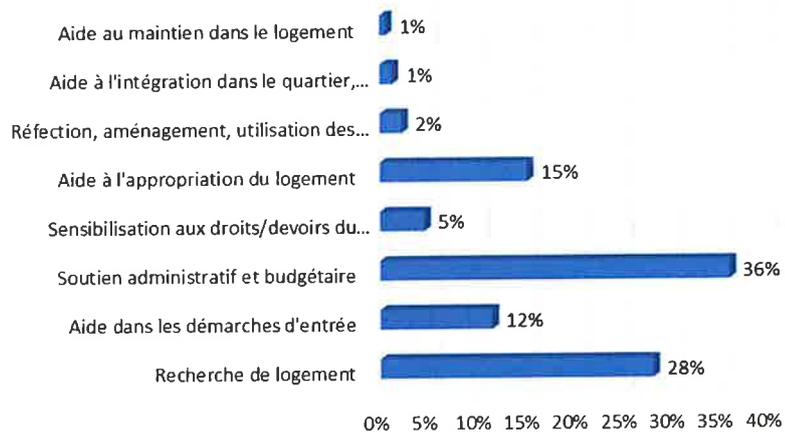


REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR AGE



- Entre 18 à 25 ans
- Entre 26 à 35 ans
- Entre 36 à 45 ans
- Entre 46 à 55 ans
- Entre 56 à 60 ans
- Plus de 60 ans

REPARTITION DES OBJECTIFS DES INTERVENTIONS



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)



PREAMBULE

L'Udaf a pour mission d'accueillir, d'héberger et réinsérer principalement des publics vulnérables sous mesure de protection judiciaire quel que soit le type de protecteur.

Les logements privés captés et gérés en intermédiation locative, doivent permettre aux personnes orientées par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) d'être accompagnées par l'Udaf le temps nécessaire avant d'accéder à des logements autonomes.

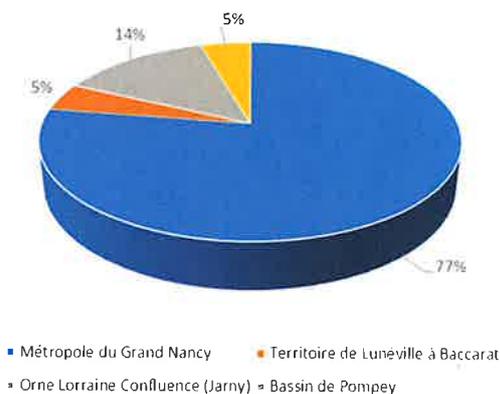
L'activité du service Intermédiation Locative comporte trois volets :

- La captation de logements dans le parc privé
- La gestion locative adaptée
- L'accompagnement social des sous-locataires (6 mois renouvelable 3 fois).

ACTIVITE 2022

25 places occupées pour 33 places conventionnées

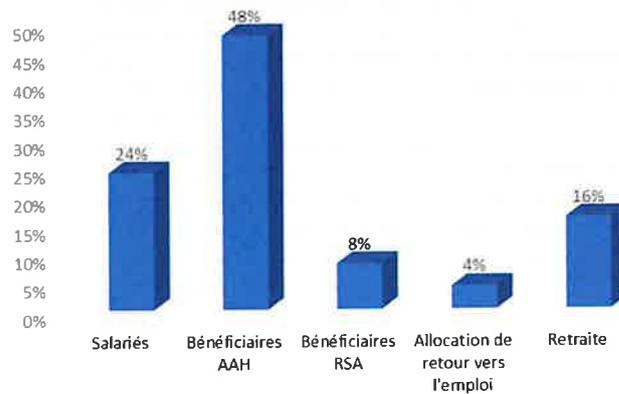
REPARTITION DES LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT



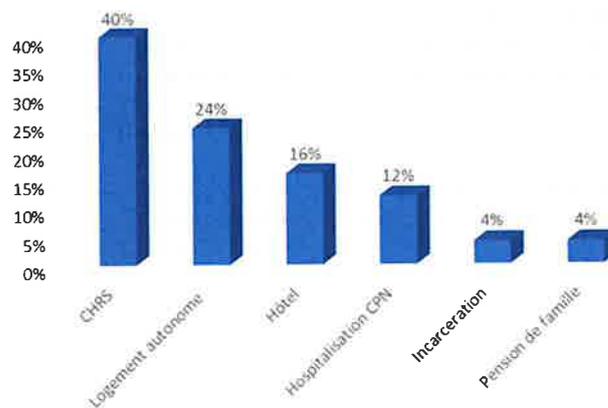
REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR AGES



SITUATION DES BENEFICIAIRES



SITUATION D'HEBERGEMENT AVANT LA MISE EN PLACE DE LA MESURE





PREAMBULE

En mars 2022, la DDETS de Meurthe-et-Moselle a sollicité l'UDAF pour accompagner les ménages déplacés d'Ukraine dans le cadre de son service d'Intermédiation Locative.

Ce dispositif est destiné à accueillir les ménages Ukrainiens, bénéficiaires de la protection temporaire et orientés par la DDETS.

L'UDAF a débuté l'accompagnement de ces ménages dès le 11 mars 2022 soit moins d'un mois après le début du conflit.

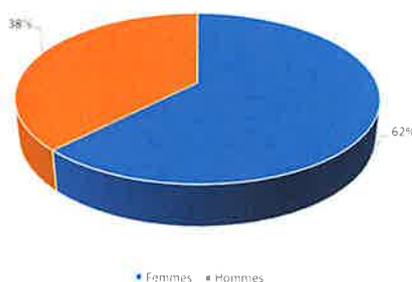
Le service réalise un accompagnement global des ménages orientés :

- Accompagnement à l'emménagement (contractualisation, participation...)
- Accès aux droits
- Accompagnement administratif
- Savoir habiter
- Santé
- Scolarisation
- Emploi
- FLE

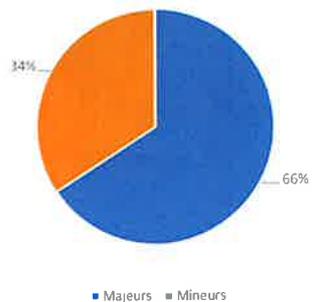
ACTIVITE 2022

97 logements gérés et 228 Ukrainiens suivis entre mars et décembre 2022

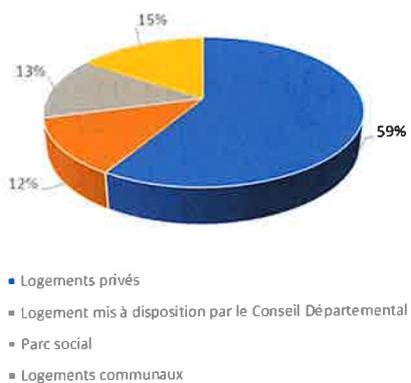
REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR SEXE



TPOLOGIE DU PUBLIC UKRAINIENS PRIS EN CHARGE



TYPES D'HEBERGEMENT CAPTES





PREAMBULE

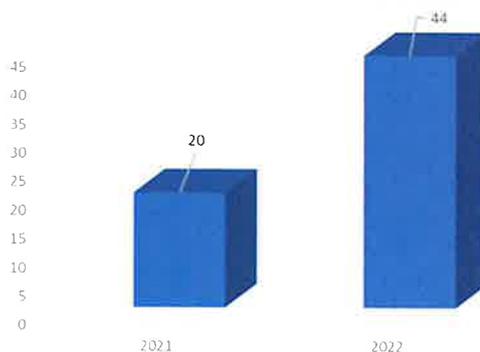
Action Logement Services accompagne les salariés des entreprises du privé de plus de 10 salariés afin de leur permettre de se maintenir ou d'accéder au logement.

Lorsqu'un salarié rencontre une difficulté particulière en lien avec le logement (impayés locatifs, financement de travaux, achat d'un bien, déménagement etc...), Action Logement oriente les salariés vers les services de l'UDAF 54 afin de proposer une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), exercée par un travailleur social, avec la personne concernée.

Le travailleur social de l'UDAF 54 intervient sur une durée bien définie afin de permettre au bénéficiaire, à l'issue de l'accompagnement, de solutionner ses difficultés et de sécuriser son parcours.

ACTIVITE 2022

REPARTITION ET STATUT DES ACCOMPAGNEMENTS SUR L'ANNEE 2022



79% des salariés accompagnés sont seuls.

55% des ménages accompagnés n'ont pas d'enfants.

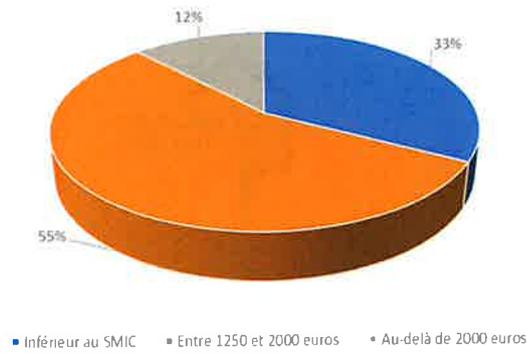
REPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE

52% des accompagnements menés concernent des salariés à temps plein.

18 % concernent des personnes en arrêt longue maladie, ayant subi une baisse de ressources liés à un accident de la vie, et/ou à un problème de santé.

12% des accompagnements menés sont des personnes à temps partiel.

REPARTITION PAR NIVEAU DE REVENU MENSUEL



REPARTITION PAR ORIGINE DES DIFFICULTES

Au cours des accompagnements, quatre grandes catégories de difficultés se sont détachées :

- **La gestion budgétaire**
- **La copropriété dégradée**
- **La perte de revenus**
- **Les problèmes familiaux et personnels**



PREAMBULE

L'UDAF offre un service d'aide aux aidants familiaux pour les soutenir dans leur quotidien. Ils peuvent obtenir de l'information, de l'orientation et du répit. L'objectif est de rompre l'isolement, d'apaiser des conflits, de trouver des aides financières et de connaître leurs droits. Le service peut également aider les aidants à trouver du temps pour eux-mêmes et pour gérer la vie quotidienne. La maison des aidants de Nancy est un lieu dédié aux aidants, elle a été inaugurée le 6 octobre 2022. Le projet est porté par l'Udaf de Meurthe-et-Moselle.

CETTE ACTION FAIT PARTIE DE LA CPO UNAF-UDAF « ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX ».

ACTIVITE 2022

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La communication

Inauguration de la Maison des Aidants de Nancy le 6 octobre 2022 : 40 personnes
Organisation d'une semaine portes ouvertes : 80 personnes
Création du flyer, du programme et des visuels de façade de la Maison des Aidants
Création du site internet et des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Tik Tok)
33 rencontres partenariales

La présence sur des évènements

Journée Nationale des Aidants - Ville de Nancy le 6 octobre 2022
Colloque handicaps rares ERHR - Marne les 1 et 2 décembre 2022
Journée des associations ICL Lorraine - Vandoeuvre le 6 décembre 2022

Les groupes de travail

Groupe de travail aidants - Service Territorial Autonomie CD54
Groupe de travail Jeunes Aidants JADE

LE PUBLIC AIDANT

La Maison des Aidants de Nancy a reçu 322 aidants d'octobre à décembre 2022 : Conformément aux études nationales récentes, une majorité des aidants ont moins de 65 ans, une large part d'entre eux soutiennent principalement un membre de leur famille, et sont majoritairement des femmes (59 %).

La dépendance de l'aidé

La Maison des Aidants de Nancy reçoit tout aidant, quelle que soit sa situation, et quelle que soit l'origine de la dépendance de son proche (maladie, handicap physique ou psychique, grand âge, addiction...).

Motifs de consultation de la Maison des Aidants de Nancy

71% des aidants ont consulté la Maison des Aidants afin d'avoir des réponses autour de l'exercice des mesures de protection juridique. Ils ont été orientés vers le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).

29% des autres aidants ont des demandes de consultation principalement axées sur un besoin d'accueil, d'écoute, d'information, de soutien et de conseil pour des motifs variés :

- Demande de répit (hors ou au domicile)
- Séjours vacances
- Accompagnement social/administratif
- Formation
- Activités collectives

LES ACTIONS COLLECTIVES A DESTINATION DES AIDANTS

- 4 conférences/actions d'information à destination des aidants
- 2 ateliers bien-être
- 2 sorties culturelles
- 5 groupes de travail (Café des tuteurs, réunion de travail aidants)
- 2 informations collectives animées par des partenaires

La formation des aidants est un dispositif proposant plusieurs modules de formation à destination des proches aidants.

La formation a pour objectif de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance afin de trouver les réponses adéquates à ses situations.

L'objectif est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi



PREAMBULE

La protection juridique d'une personne majeure est d'abord un devoir des familles, et, subsidiairement, une charge confiée à la collectivité publique.

Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection en application de l'article 449 du Code Civil - la famille et les proches, peuvent bénéficier, à leur demande, d'une information ou d'un soutien technique, au titre de l'article L. 215-4 du CASF.

Favoriser les solidarités inter et intra générationnelles correspond à une aspiration de l'institution familiale. C'est dans cet esprit que l'UDAF54, forte de son expertise, met un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux à la disposition des familles, en collaboration avec les tribunaux.

ACTIVITE 2022

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) a connu, à la fois une actualité riche (en termes de nouveautés) et un rebond d'activité (en termes de contacts), en 2022 (par rapport à 2021), avec un nombre croissant des permanences physiques, des appels téléphoniques et des courriers / mails (768 interventions individuelles en 2022 contre 406 en 2021), sans compter les différentes interventions collectives (8 en 2022)

CONVENTION AVEC LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VAL DE BRIEY

Une convention, signée le 10 mars 2022, entre le tribunal judiciaire de Val de Briey et l'Udaf de Meurthe-et-Moselle, a permis d'ancrer davantage encore l'ISTF sur le territoire du Pays-Haut et de réaliser 12 permanences au sein du palais de justice de BRIEY.

Depuis la signature de la convention, les juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Val de Briey ont mis en place « un parcours coordonné » entre le tribunal et les justiciables : dès la fin de leur audition, les familles susceptibles d'être désignées tuteurs familiaux sont orientées vers le service d'ISTF

CAFE DES TUTEURS

L'année 2022 est également marquée par la mise en place, le 6 avril, d'un rendez-vous mensuel, intitulé « Café des tuteurs ». Une dizaine de participants, en moyenne, à chacun de ces rendez-vous ont ainsi pu partager leurs expériences d'aidants, leurs difficultés, et prendre connaissance de nombreuses règles relatives à l'exercice de leur mandat, dans le cadre d'un nouvel espace de convivialité, animé par le référent ISTF.

REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

8 réunions d'informations collectives organisées auprès des familles (MAS de JB THIERY, CAPS de Rosières et de Montbonvillers), des aidants (France Alzheimer, Vivre avec l'autisme, groupe de parole Orchidée) et des professionnels (CIDFF, APF) ont permis d'informer sur les mesures de

protection juridique et ont rassemblé 78 personnes au total

Le service d'ISTF a également participé à différents événements organisés par nos partenaires professionnels, tels que le Forum « Aides aux aidants d'aujourd'hui et de demain », organisé par le CCAS de la ville de Champigneulle, les portes ouvertes à l'« Appart' Info » organisées par le CCAS de la ville de Toul, ainsi que la journée nationale des aidants du 6 octobre 2022 à l'Hôtel de ville de Nancy.

OUVERTURE DE LA MAISON DES AIDANTS LE 6 OCTOBRE 2022

La Maison des Aidants a intégré le service ISTF dans une dynamique, à la fois de mise en relation du service avec tous les aidants (tuteurs familiaux ou personnes susceptibles de le devenir) et de renforcement des partenariats avec tous les professionnels ou bénévoles agissant au bénéfice des aidants.

COMMUNICATION

Plusieurs publications relatives à l'ISTF sont parues dans la revue UNAF « Réalités familiales » ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), sur le site de l'UDAF54 et celui de la Maison des Aidants de Nancy

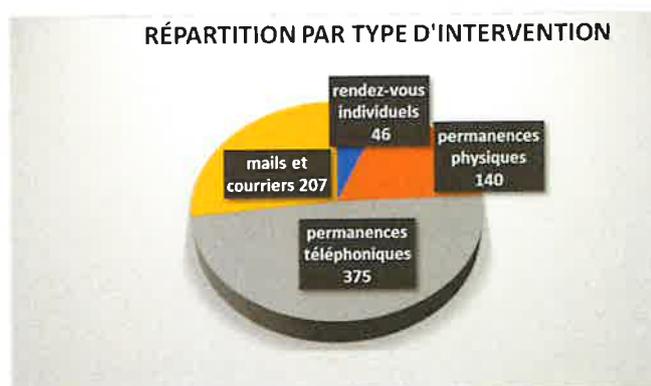
Le CDAD a mis en ligne les informations ISTF sur différents sites.

ECHANGES ET RENCONTRES INDIVIDUELLES

Pour l'année 2022, **les permanences** physiques et téléphoniques représentent plus de la moitié (67%) du nombre d'interventions réalisées auprès des familles/entourage, des personnes à protéger ou des professionnels en contact avec les familles/entourage

Ces permanences (physiques et téléphoniques) et les rendez-vous individuels représentent également **les durées d'intervention les plus importantes**.

Il est également à souligner une **forte augmentation du nombre de mails et de courriers** envoyés en 2022, par rapport aux années antérieures (111 en 2021 à 207 en 2022)



LES CHIFFRES DE L'ANNEE

906 personnes rencontrées en 2022 par le service ISTF lors d'accueil téléphonique, Visio, permanences, réunions collectives d'information, entretiens à domicile, contacts écrits.....

Nombre de personnes rencontrées par types de contact

	2019	2020	2021	2022
Mails et courriers	56	148	111	207
Permanences téléphoniques	106	298	139	375
Permanences physiques	64	47	64	140
Rendez-vous individuels	222	109	92	46
Interventions collectives	192	380	133	138
Total	640	982	539	906

INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE

Le Grand Nancy demeure le territoire d'intervention prépondérant. Les interventions dans le territoire du Pays-Haut ont progressé (12% en 2021, 21% en 2022). Les pourcentages d'intervention pour les autres territoires demeurent similaires aux années antérieures.



PREAMBULE

Le conseiller « Point conseil budget » est là pour répondre aux questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, les solutions lorsque le demandeur traverse une situation financière difficile.

- Un lieu ouvert à tous, quels que soient les revenus
- Un expert à l'écoute
- Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés

Via des entretiens en face à face, ou à distance quand ce n'est pas possible, le conseiller répond aux questions, identifie les aides dont le demandeur peut bénéficier.

Il peut également réaliser un diagnostic complet du budget familial, et accompagne, dans la durée, pour trouver des solutions (par exemple un microcrédit personnel) et revenir à une situation maîtrisée, mieux vécue.

L'UDAF 54 a obtenu 2 labels soutenus par l'Etat :

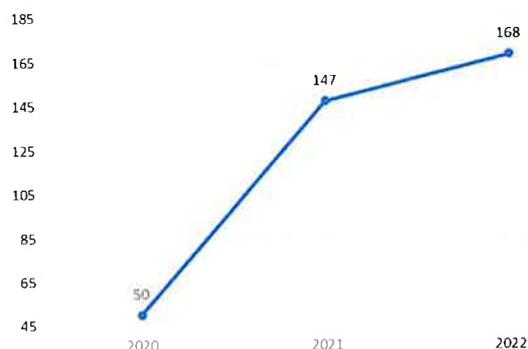
- Label PCB sur la zone Métropole Nancy/Toul/Val de Lorraine.
- Label PCB sur l'ensemble du département et la mission de médiateur auprès des créanciers à vocation départementale.

CETTE ACTION FAIT PARTIE DE LA CPO UNAF-UDAF « ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE »

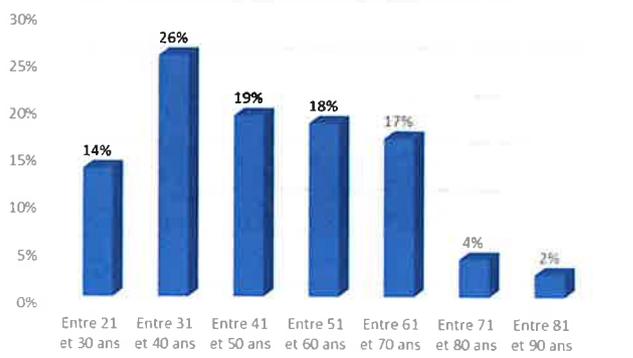
ACTIVITE 2022

L'UDAF 54 a plusieurs conventions partenariales signée avec des collectivités locales (mairies, CCAS, missions locales, associations d'entraide etc.), des organismes départementaux (trésorerie départementale) afin d'accueillir des personnes orientées par eux, soit à distance, soit lors de permanences dans leurs locaux.

EVOLUTION DU PUBLIC SUIVI



REPARTITION DES DEMANDEURS PAR AGE



53 % des demandeurs sont des femmes contre 57 % en 2021.

Sur les 141 personnes qui ont répondu à cette question, 70 % se déclarent vivant seul (divorcé, séparé, veuf, célibataire).

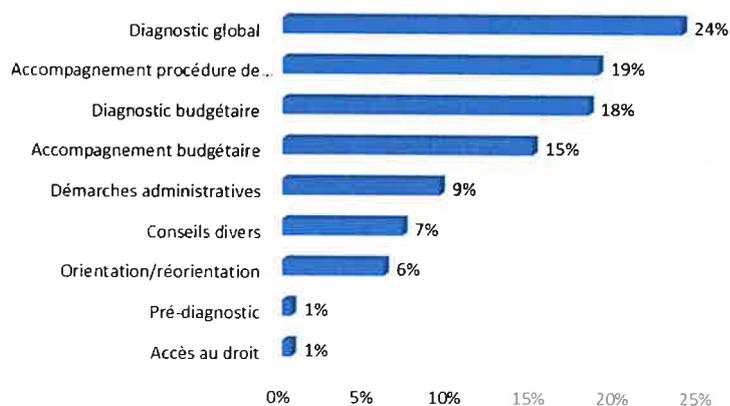
36 % ont un enfant à charge ou plus.

29 % sont salariés à temps complet et 6 % à temps partiel.

Concernant la zone géographique, celle-ci se répartit comme suit :

- **80 %** secteur **Grand Nancy, Toul, Val de Lorraine**
- **18 %** secteur de **Lunéville à Baccarat**.
- **2 %** du **Pays Haut**

ACTIONS MENEES EN PCB





PREAMBULE

Le service microcrédit personnel de l'UDAF 54 accompagne les foyers à revenus modestes dans leurs projets en leur accordant un prêt auprès d'un partenaire bancaire.

L'UDAF assure l'accompagnement tout au long de la procédure : accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi durant la période de remboursement.

Le microcrédit peut financer des projets liés à l'emploi, à la mobilité, au logement, à la santé et à la cohésion familiale.

Le service est accessible aux personnes exclues de l'accès au crédit, en démarche d'insertion sociale ou vivant une situation difficile due à un accident de la vie.

LE RESEAU DEPARTEMENTAL DU POINT CONSEIL BUDGET

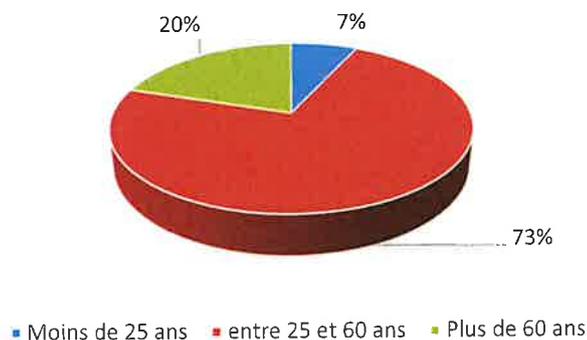
La plateforme de micro-crédit personnel s'intègre dans le dispositif de Point Conseil Budget, en particulier en ayant accès aux 40 conventions partenariales de ce dispositif.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des partenaires de présentation du Point Conseil Budget et aussi du microcrédit personnel : CPN, Conseil départemental, CAF, Banques, Missions locales, Appart'info, associations d'entr'aide, associations de malades, AEIM54, CAPS, RAPH54, ALAGH, JBThierry, VivreAvec l'Autisme, APF, Garage solidaire de Maxéville.

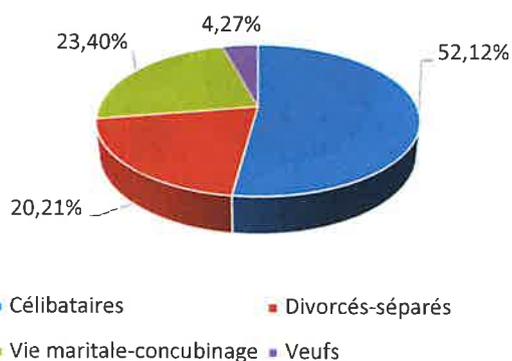
ACTIVITE 2022

124 personnes ont été accueillies.

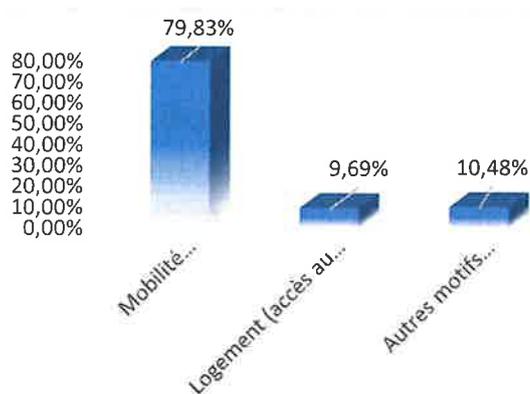
REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR TRANCHE D'AGE



SITUATION FAMILIALE DES DEMANDEURS



LES DIFFERENTES DEMANDES DE PROJET A FINANCER





PREAMBULE

Le service consommation répond aux demandes des familles adhérentes auprès d'associations familiales membres du réseau UDAF 54 concernant des litiges liés à la consommation dans de nombreux domaines :

« Achats, services, voiture, logement, copropriété, loisirs, justice, droit du travail, téléphonie, énergie, santé ».

ACTIVITE 2022

L'UDAF 54 regroupe les compétences de 3 bénévoles qui délivrent des conseils à ces familles. Elle met à leur disposition le service de l'Institution : secrétariat, accueil téléphonique des demandeurs, mise à disposition de locaux pour des rendez-vous, abonnements divers. En 2022, 20 dossiers litiges liés à la consommation ont été solutionnés.

Des bénévoles siègent comme représentants dans divers organismes se rapportant à la consommation et à la défense des usagers (liste non exhaustive) :

- Commission de surendettement des particuliers de Meurthe-et-Moselle,
- Commissions consultatives des services publics locaux de Nancy et du Grand Nancy,
- Commission locale des usagers,
- Commissions des taxis,
- Commission départementale de sécurité routière,
- Commission départementale d'aménagement commercial,
- Etablissements de santé (au nombre de 20).

En 2022, le flyer du service « Défense des consommateurs » a été distribué en nombre auprès de 50 CCAS/CIAS du département.

FORMATIONS SUIVIES

- « Orange et associations de consommateurs agréées »
- « Engie et associations de consommateurs agréées »

Ces formations ont été suivies par des bénévoles et par des salariés de l'UDAF 54.

RELATIONS AVEC L'UNAF

L'UDAF 54 reçoit une subvention de l'UNAF pour son rôle dans la protection des consommateurs. Cette subvention est en baisse depuis plusieurs années en raison de la diminution de la dotation globale attribuée à l'UNAF par l'Etat.

Le contexte budgétaire est donc de plus en plus délicat pour le monde consommériste.

RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE ET DU GRAND EST (CCA/GE) :

L'UDAF 54 est membre de la CCA/GE. Par son représentant, elle siège aux instances statutaires au sein du collège des mouvements de consommateurs hors Alsace (4^{ème} collège).

En 2022, il a participé à 2 conseils d'administration et à l'assemblée générale.

L'UDAF 54 bénéficie du service juridique de la CCA/GE. Deux formations consoméristes « l'inclusion bancaire » et « la résolution des contrats de consommation » ont été suivies par 2 bénévoles.



PREAMBULE

L'UDAF 54 assure des missions auprès des agents de collectivités publiques pour les accompagner dans des difficultés budgétaires ou dans la procédure de surendettement. Les personnes sont orientées avec leur accord par le service social du personnel de la collectivité contractante.

A ce titre, l'UDAF 54 a conventionné avec le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz pour l'année 2022.

ACTIVITE 2022

Sur les 15 personnes accompagnées, 67 % représentent des femmes et 33 % des hommes.

Ce taux d'accompagnement s'explique par le fait que les charges liées au logement et de la vie quotidienne sont supportées par une seule source de revenus, ce qui peut expliquer les difficultés de gestion financière.

- **13% des bénéficiaires sont pacsés et 13% sont mariés ;**
- **7% sont en concubinage ou vie maritale ;**
- **7% sont séparés et 7% sont divorcés.**

En 2022, 43% des bénéficiaires accompagnés n'ont aucun enfant à leur charge.

- **21 % ont au moins un enfant à charge**
- **14% ont deux enfants ou plus.**

Notre temps d'intervention pour l'année 2022 est évalué au total à 84 h 35 soit 33 h 90 de plus que l'année 2021.

Nous constatons une forte augmentation de nouvelles demandes d'accompagnements en septembre 2022, ce qui peut s'expliquer par la rentrée scolaire.

L'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie sont également des facteurs contraints par le personnel qui peuvent parfois déséquilibrer leur budget.

PARRAINAGE-MARRAINAGE DE PROXIMITE



PREAMBULE

Le parrainage/ marrainage, est une action bénévole qui permet à un enfant ou à un adolescent d'être accompagné dans son parcours de vie par un adulte de confiance.

Le parrain ou la marraine s'engage à passer du temps avec l'enfant, à partager ses passions, ses loisirs et ses découvertes.

Le parrainage/ marrainage n'est pas un remplacement des fonctions parentales, mais plutôt une aide et un enrichissement pour l'enfant et sa famille.

Le principe du parrainage de proximité est l'accueil par un parrain bénévole d'un enfant venant d'une famille repérée fragile par le Conseil départemental. Le parrainage a pour objectif d'apporter un relais et un étayage aux parents sur le plan éducatif s'ils en sont demandeurs. Pour les enfants, c'est une ouverture sur d'autres horizons, toujours dans le respect positif par chacun des acteurs du parrainage de la place de ses parents.

Le parrainage / marrainage est proposé à la famille par un professionnel du département pour les enfants âgés de 0 à 18 ans. Les parrains/marraines sont recrutés par l'UDAF 54 selon un processus clairement identifié et sécurisant.

CETTE ACTION FAIT PARTIE DE LA CPO UNAF-UDAF « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DE REPIT PARENTAL »

ACTIVITE 2022

Depuis 2020, l'UDAF 54 et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ont signé une convention partenariale pour la mise en place d'un dispositif de parrainage à destination des familles vulnérables sur le Territoire Grand Nancy dans le cadre de l'accord tripartite Etat/ARS/Conseil Départemental pour la prévention et la protection de l'enfance.

PROFILS DES ENFANTS PARRAINES

Sur l'année 2022, 23 enfants ont pu bénéficier du parrainage/ marrainage. Ces enfants sont répartis par tranche d'âge comme suit :

- 12 enfants sont âgés de 0 à 6 ans
- 11 enfants sont âgés de 7 à 12 ans



PROFIL DES PARRAINS/MARRAINES

18 bénévoles ont parrainé les 23 enfants sur 2022, qui sont issus tous du milieu social ou sanitaire (15 salariés et 3 retraités).

EVENEMENTS 2022

Plusieurs manifestations ont été organisées tout au long de l'année :

- En avril, 60 enfants, parents et bénévoles se sont réunis au sein de l'Udaf 54 Dans le cadre des fêtes de Pâques. Il leur a été proposé différentes activités, par la dizaine de salariés, telles que chamboule tout, jeux de danse, ateliers créatifs, mikado géant... Cet après-midi récréatif s'est terminé par la distribution de chocolat à tous les participants et par un goûter.
- 1 groupe à destination des bénévoles a eu lieu dans les locaux de l'Udaf 54 afin d'échanger sur leurs retours d'expériences. Les thèmes principaux abordés ont été :
 - o L'émotion de l'enfant
 - o L'alimentation
 - o L'utilisation des écransCette soirée s'est terminée par un buffet convivial.
- 1 groupe à destination des parents d'enfants parrainés s'est retrouvé au Conseil Départemental 54 pour rapporter leur ressenti sur l'évolution de l'enfant et les changements apportés à la suite de la mise en place du parrainage.
- Sur décembre, 70 participants (enfants, parents et bénévoles) ont été accueillis au Conseil Départemental pour participer à un atelier maquillage, un spectacle de magie et à un goûter façon « auberge espagnole ».



PREAMBULE

Le Centre de Ressources INTIMAGIR est un organisme spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment dans les domaines de la vie intime, affective et sexuelle, le soutien à la parentalité, ainsi que la lutte contre les violences.

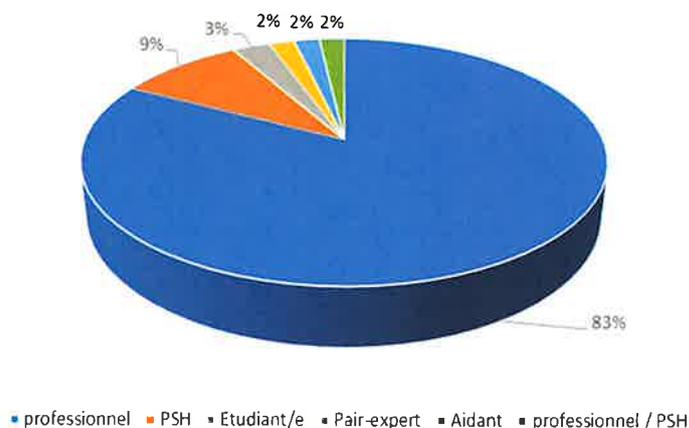
Sa mission est de diagnostiquer, cartographier, élaborer et mettre à disposition les ressources existantes sur le territoire, dynamiser les réseaux et le partenariat à l'échelle régionale, accueillir les demandes et assurer un premier niveau d'écoute, d'information et d'orientation, ainsi que d'améliorer les compétences des professionnels et des partenaires.

Le Centre de Ressources INTIMAGIR est un acteur clé pour l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap.

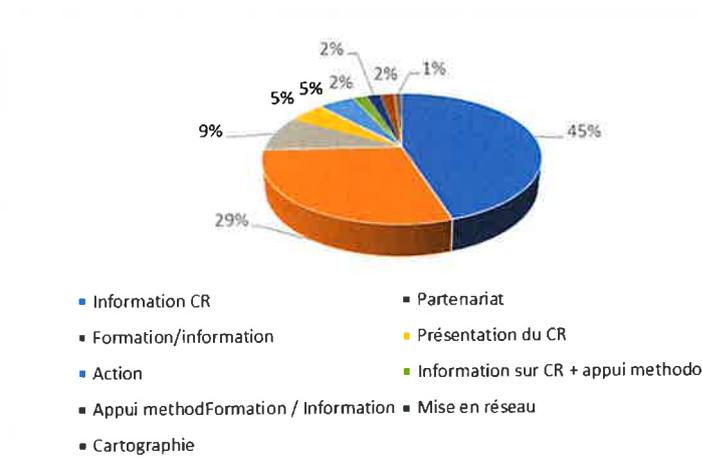
ACTIVITE 2022

IntimAgir a été contacté par 109 personnes en 2022

Répartition selon le profil de contact

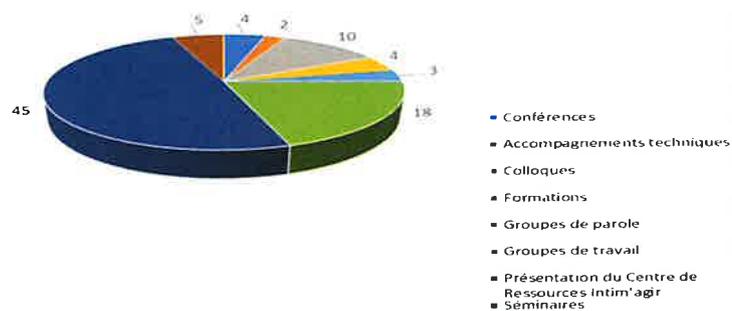


Répartition selon le type de besoins



Répartition des actions menées :

91 événements sur 2022



Création du site internet et des réseaux sociaux :

Le site internet a été créé en août 2022.

En parallèle, des comptes sur les différents réseaux sociaux, permettant d'élargir le partenariat et de cibler une population plus jeune ont été créés.

Une cinquantaine de professionnels et de structures ont souhaité être référencé sur la cartographie du site internet d'IntimAgir

Les bibliothèques numériques sont accessibles via le site internet d'IntimAgir GRAND-EST et recensent aujourd'hui plus de 300 ressources de tout type (articles, outils, vidéo, sites web...).

RAPPORT FINANCIER 2022

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Charges	
Dépenses d'exploitation	554 638
Dépenses de personnel	4 859 292
Dépenses de structure	1 276 585
Total des charges	6 690 515
Produits	
Produits de la tarification et assimilé	6 736 212
Produits financiers et exceptionnels	86 384
Total des produits	6 822 596
Résultat	132 081

COMPTE ADMINISTRATIF : GESTION PROPRE

Charges	
Dépenses d'exploitation	218 163
Dépenses de personnel	1 093 603
Dépenses de structure	749 355
Total des charges	2 061 121
Produits	
Produits de la tarification et assimilé	2 088 905
Produits financiers et exceptionnels	24 245
Total des produits	2 113 150
Résultat	52 029

- Institution dont le financement (le fond spécial) est versé par l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) comme suit :
 - La part 1 qui correspond au budget courant de l'institution
 - La part 2 qui correspond au budget concernant les Conventions Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Celles-ci concernent pour les années 2022-2026 :
 - Accompagner le développement d'actions de répit parental
 - Accompagner et soutenir les aidants familiaux
 - Accompagnement budgétaire
- Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) dont le financement dépend du Conseil Départemental 54 (CD 54).
- Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dont le financement dépend du Conseil Départemental 54 (CD 54).
- Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées et vieillissantes (RAPHI) qui dépend d'un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS). Le financement est adressé par le

conseil départemental au groupement. Les membres facturent au coordinateur du groupement les prestations effectuées.

Ce groupement est composé de différentes institutions notamment l'OHS, l'AEIM, l'ALAGH, le CAP's, le FADV et l'Udaf 54.

- Maison des aidants dont le financement dépend de la mairie de Nancy, l'Etat (DDETS), Conseil Départemental 54, Action Logement, Caisse d'Allocations Familiales 54, la banque des territoires...

COMPTE ADMINISTRATIF : GESTION CONTROLEE

Charges	
Dépenses d'exploitation	336 475
Dépenses de personnel	3 765 689
Dépenses de structure	527 230
Total des charges	4 629 394

Produits	
Produits de la tarification et assimilé	4 647 307
Produits financiers et exceptionnels	62 139
Total des produits	4 709 446

Résultat	80 052
-----------------	---------------

- Majeurs Protégés (MJPM) dont le financement est effectué par l'Etat (DDCS) pour 99,7 % et par le Conseil Départemental 54 (CD 54) pour 0,3 %.
- Délégués aux Prestations Familiales (DPF) dont le financement est versé par la Caisse d'Allocations Familiales 54 (CAF 54).

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 404	7 603
Ventes de biens et services		
Production vendue		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	923 642	614 362
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	643 606	588 682
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 421 427	4 221 894
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	4 003 701	3 654 566
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	880	
Mécénats	15 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	382 191	365 336
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 984	83 866
Utilisations des fonds dédiés	16 212	25 364
Autres produits		
Total I	6 814 740	5 318 425
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 441 902	752 734
Aides financières	16 529	16 680
Impôts, taxes et versements assimilés	415 370	366 838
Salaires et traitements	3 192 658	2 813 460
Charges sociales	1 164 631	968 385
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	185 774	170 561
Dotations aux provisions	201 422	
Reports en fonds dédiés	23 380	9 196
Autres charges	5 164	331
Total II	6 646 829	5 098 184
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	167 912	220 241

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 176	150
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 176	150
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 955	20 104
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	18 955	20 104
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 17 779	- 19 954
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	150 133	200 287
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 359	944
Sur opérations en capital	4 320	4 320
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs		
Total V	6 679	5 264
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 038	21 836
Sur opérations en capital	16 675	644
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Total VI	24 713	22 480
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 18 034	- 17 216
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18	
Total des produits (I + III + V)	6 822 595	5 323 839
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 690 515	5 140 768
EXCEDENT OU DEFICIT	132 081	183 071
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>80 052</i>	<i>70 856</i>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	34 954	34 927
TOTAL	34 954	34 927
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	34 954	34 927
TOTAL	34 954	34 927

BILAN

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	25 207	25 207	-	
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	79 513	58 561	20 952	24 541
Autres Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	250 000		250 000	250 000
Constructions	3 040 462	1 441 362	1 599 100	1 701 796
Installations techniques, matériel et outillage industriels	845 846	581 477	264 369	144 245
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours			-	29 233
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	40 660		40 660	2 974
Total I	4 281 688	2 106 607	2 175 081	2 152 789
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	181 550		181 550	121 851
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	17 936 514		17 936 514	14 090 896
Valeurs mobilières de placement	164 760		164 760	163 967
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 798 016		1 798 016	1 534 722
Charges constatées d'avance	30 309		30 309	22 526
Total II	20 111 149	-	20 111 149	15 933 961
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	24 392 837	2 106 607	22 286 230	18 086 750

BILAN

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 337 777	1 149 010
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	876 159	719 076
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	773 999	779 696
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	321 776	408 002
Excédent ou déficit de l'exercice	132 081	183 070
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	80 052	70 856
Situation nette (sous total)	2 243 857	2 111 776
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	34 560	38 880
Provisions réglementées		
Total I	2 278 417	2 150 656
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	57 971	50 804
Total II	57 971	50 804
PROVISIONS		
Provisions pour risques	201 422	-
Provisions pour charges		
Total III	201 422	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	958 913	1 079 546
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	118 657	38 833
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	837 707	701 928
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 582	10 962
Autres dettes	17 452 907	14 022 910
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	376 654	31 112
Total IV	19 748 420	15 885 290
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	22 286 230	18 086 750

SITUATION DES EMPRUNTS AU 31/12/2022

Intitulé	Motif	Total emprunt	Date de souscription	Taux d'intérêt	Durée	Total remboursé en 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Banque populaire de Lorraine	Achat locaux Nancy	1 000 000 €	30/06/2010	1,80 %	20 ans	50 632,92 €	379 746,73 €
Caisse d'épargne	Achat locaux Nancy	1 000 000 €	30/06/2010	2,15 %	20 ans	50 000,04 €	379 166,17 €
Banque Populaire de Lorraine	Travaux de Longwy	300 000 €	04/01/2018	1,10 %	15 ans	20 000,04 €	199 999,80 €

INVESTISSEMENTS REALISES

Sites	Désignation	Valeur d'acquisition
MDA	Licence ADOBE	2 116,51
	Licence Antivirus Fsecure	5 270,40
	20500000 Licences	7 386,91
Longwy	Electricité	1 620,00
Longwy	Evier Salle Pause	2 504,40
Nancy	Téléalarme Ascenseur	2 250,55
	21350000 Agencement et Aménagement	6 374,95
Nancy	Destructeur	771,96
	21831000 Matériel de Bureau	771,96
MDA	Tablette	1 200,00
	Téléphones portables	5 007,87
	Ordinateurs portables	24 986,40
MDA	Vidéoprojecteur	605,83
	Tablette conseiller numérique	1 024,68
	Changement serveur	82 142,40
Longwy	Installation Fibre Longwy	790,80
	21832000 Matériel informatique	115 757,98
Nancy	Bureaux	23 190,90
MDA	Mobilier	46 131,37
	21840000 Mobilier	69 322,27
	Total Général	199 614,07

GLOSSAIRE

A

AAH : Allocation adulte handicapé

ADAPA : Association départementale aux personnes âgées, personnes handicapées et particuliers

ACS : Aide à la complémentaire santé

ADAPEI : Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

ADMR : Réseau associatif de services à la personne

AEB : Accompagnement éducatif et budgétaire

AED : Aide éducative à domicile

AEIM : Adultes et enfants inadaptés mentaux

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

AESF : Accompagnement en économie sociale et familiale

AFC : Association familiale catholique

AFL : Association familiale laïque

AFP : Association familiale protestante

AFR : Association familles rurales

AFTC : Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

AG : Assemblée générale

AGE : Assemblée générale extraordinaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

AGO : Assemblée générale ordinaire

ALAGH : Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées

ALD : Affection de longue durée

ALS : Allocation de logement social

ALSMT : Association lorraine de santé en milieu de travail

ALTIR : Association Lorraine pour le traitement de l'insuffisance rénale

ALUR : Accès au logement et à un urbanisme rénové

AME : Aide médicale de l'Etat

AMF : Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANPAA 54 : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine

ANSP : Agence nationale de santé publique

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

APEDA : Association de parents d'enfants déficients auditifs

APF France handicap : Association des paralysés de France- France handicap

APL : Aide personnalisée au logement

AREFH : Association pour la reconnaissance et l'épanouissement de la femme en situation de handicap

ARELIA : Association régionale pour le logement et l'insertion par l'activité

ARIPA : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

ARS : Agence régionale de santé

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASF : Allocation de soutien familial

ASH : Aide sociale à l'hébergement

ASLL : Accompagnement social lié au logement

ASSOCIATION : Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices

ASSOCIATION INDEPENDANTE : Association départementale (ou locale) qui n'est affiliée à aucune association, fédération, ou confédération nationale.

ASSOCIATION NON FEDEREE : Association départementale (ou locale) soit qui est affiliée à une association, fédération, ou confédération nationale, non agréée par l'UNAF; soit qui est affiliée à une association, fédération, ou confédération nationale, agréée par l'UNAF en qualité d'organisme associé.

ATD quart monde : Agir tous pour la dignité

ATL : Aide au temps libre

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement

AVS : Auxiliaire de vie sociale

B

BDF : Banque de France

C

CA : Conseil d'administration

CAAC : Commission d'Attribution des Aides Collectives

CADA : Commission d'accès aux documents administratifs

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAL : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation de logements

CAP'S : Carrefour d'accompagnement public social

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CAS : Contrat d'accès aux soins

CASF : Code de l'action sociale et des familles

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille en France. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction de l'ensemble des familles, quelles qu'en soient leur situation et composition.

CCAD : Comité de coordination aide à domicile

CCA/GE : Chambre de consommation d'Alsace et Grand Est

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

CCI-AM : Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux

CCSPL : Commission consultative des services publics locaux

CCGV : Commission consultative des gens du voyage

CD 54 : Conseil départemental de Meurthe et Moselle

CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial

CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit

CDAFL : Conseil départemental des associations de familles laïques

CDAJE : Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CDCPH : Conseil départemental consultatif des personnes handicapées

CDEN : Conseil départemental de l'éducation nationale

CDH : Comité départemental de l'habitat

CDJSVA : Conseil départemental de la jeunesse des sports et de la vie associative

CDSP : Commission départementale des soins psychiatriques

CDU : Commission des usagers

CEDV : Centre d'éducation pour déficients visuels

CESE : Conseil économique social et environnemental

CFA : Centre de formation des apprentis

CGL : Confédération générale du logement

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CIAAF : Collectif inter associatif des aidants familiaux

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CIL : Conférence intercommunale du logement

CIJ : Centre information jeunesse

CLAN : Comité de liaison alimentation nutrition

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CLCV : Consommation logement et cadre de vie

CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales

CLS : Contrats locaux de santé

CLUD : Comité de lutte contre la douleur

CME : Commission médicale d'établissement

CMU : Couverture maladie universelle

CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CNC : Certificat national de compétence

CNIL : Commission nationale informatique et libertés

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CO : Convention d'objectifs
CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées
CODIR : Comité de direction
COGEST : Comité de gestion
COMED : Commission de médiation
COOPTATION : Recrutement d'un nouvel administrateur par les administrateurs déjà en fonction du fait d'un poste laissé vacant suite à un décès ou à une démission en cours de mandat
COPIL : Comité de pilotage
CORSEC : Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles et complexes
COPERMO : Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPG : Contrats pluriannuels de gestion
CPN : Centre psychothérapeutique de Nancy
CPOM : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CPP : Comité de protection des personnes
CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
CRA : Commission de recours amiable
CREAI : Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRG : Compte rendu de gestion
CRP : Commission de recours des partenaires
CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CRUQPC : Commission de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
CS : Conseil de surveillance
CSE : Comité social et économique
CSF : Congé de soutien familial
CSF : Confédération syndicale des familles
CSS : Complémentaire santé solidaire
CT : Conférence de territoire
CTASF : Coordination territoriale des aides sociales facultatives
CTG : Convention territoriale globale

CTRC : Centre technique régional de la consommation
CTH : Conférence territoriale de l'habitat
CTS : Conseil territorial de santé
CURATELLE : Mesure de protection d'une personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée, conseillée ou contrôlée dans les actes les plus importants de la vie civile en raison d'une altération de ses facultés personnelles. La curatelle peut être simple ou renforcée, en fonction des difficultés de la personne.
CVN : Contribution volontaire en nature
CVS : Conseil de la vie sociale

D

DALO : Droit opposable au logement
DDETS (PP) : Direction départementale emploi, travail, solidarités (et de la protection des populations)
DGF : Dotation globale de financement
DMP : Dossier médical partagé
DPF : Délégué aux prestations familiales
DREETS : Direction régionale économie emploi, travail, solidarités
DSF : Diagnostic social et financier
DUD : Document unique de délégations

E

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant
EFA 54 et 55 : Enfance et famille d'adoption de Meurthe et Moselle et Meuse
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante
ERHR : Equipe relais handicaps rares
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail
ESMS : Etablissements sociaux et médico-sociaux
ETP : Emploi temps plein
EVS : Espace de vie sociale

F

FDAP : Fonds départemental d'aide aux propriétaires en difficulté
FDCPH : Fonds départemental de compensation personnes handicapées
FEDERATION : Personne morale composée d'au moins deux associations adhérentes à l'UDAF 54

FEGAPEI : Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles

FFADL : Organisme de formation funéraire

FGAS : Fonds de garantie de l'accès sociale à la propriété

FHP : Fédération de l'Hospitalisation Privée

FNATH : Fédération nationale des accidentés de la vie

FNMH : Fédération nationale de la mutualité française

FRAL : Fédération régionale des amicales de locataires

G

GCSMS : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

GED : Gestion électronique des documents

GHEMM : Groupe hospitalier de l'Est de la Meurthe-et-Moselle : Centres hospitaliers de Lunéville, Saint Nicolas de Port, 3H Santé et EHPAD de Gerbéviller

GHT : Groupement hospitalier de territoire

GIPA : Garantie contre les impayés de pensions alimentaires

GLA : Gestion locative adaptée

GRL : Garantie du risque locatif

GHT : Groupements hospitaliers de territoire

H

HAD : Hospitalisation à domicile

HAS : Haute autorité de santé

HCFEA : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

HLM : Habitat à loyer modéré

HPST : Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires

I

ICL Lorraine : Institut de cancérologie de Lorraine

IME : Institut médico-éducatif

IML : Inter médiation locative

IPAQSS : Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

IREPS : Instance régionale d'éducation de promotion de la santé

IRR : Institut régional de médecine physique et de réadaptation

ISTF : Information et soutien aux tuteurs familiaux

J

JADE : Jeunes AIDants Ensemble

JUGE DES TUTELLES : Magistrat spécialisé du tribunal d'instance, chargé notamment de la protection judiciaire des majeurs.

L

LAEP : Lieu d'accueil enfants/parents

LMDE : La mutuelle des étudiants

M

MAESF : Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale

MAIA : Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

MAINLEVEE : Décision par laquelle le juge des tutelles met fin à une mesure de protection

MAJ : Mesure d'accompagnement judiciaire. Mesure ordonnée par le juge des tutelles et destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses prestations sociales, lorsque les actions mises en place dans le cadre de la mesure d'accompagnement social personnalisé ont échoué

MANDAT DE PROTECTION FUTURE : Contrat, notarié ou sous seing privé, permettant à toute personne majeure ou mineure émancipée d'organiser à l'avance sa protection ou celle de son enfant majeur handicapé, en désignant une ou plusieurs personnes chargées de la représenter, le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même en raison de son âge ou de son état de santé

MANDAT EN ASSEMBLEE GENERALE : Capacité donnée par une personne morale (association) à une autre personne morale pour agir en son nom et pour son compte

MAS : Maison d'accueil spécialisée

MASP : Mesure d'accompagnement social personnalisé.

Mesure contractuelle, relevant du Conseil Départemental, comportant des actions tendant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales de la personne dont la santé ou la sécurité est

menacée, du fait des difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources

MDA : Maison départementale de l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDS : Maison des solidarités

MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MJD : Maison de la justice et du droit

MJPM : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Personne morale ou physique, exerçant à titre habituel les mesures de protection des majeurs confiées par le juge des tutelles au titre du mandat spécial dans le cadre de la sauvegarde de justice, de la curatelle, de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire

MMH : Meurthe-et-Moselle habitat

MOUS : Maitrise d'œuvre urbaine et sociale

MSA : Mutualité sociale agricole

MSAP : Maison de services au public

N

NOTRE : Nouvelle organisation territoriale de la République

NPRU : Nouveau programme de renouvellement urbain

O

ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

OHS : Office d'hygiène sociale

OMH de NANCY : Office métropolitain de l'habitat de Nancy

ONPA : Office nancéien des personnes âgées

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPH : Office public de l'habitat

P

PA : Personnes âgées

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAERPA : Personnes âgées en risque de perte d'autonomie

PCB : Point conseil budget

PCL : Point conseil logement

PCH : Prestation de compensation du handicap

PCL : Point conseil logement

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDH : Plan départemental de l'habitat

PDLHIND 54 : Pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent de Meurthe-et-Moselle

PFIDASS : Plate-forme d'intervention pour l'accès aux soins et à la santé

PH : Personnes handicapées

PIF : Point info familles

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

PLDA : Plan local de développement associatif

PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale

PLH : Programme local de l'habitat

PLHD : Programme local de l'habitat durable

PLS : Prêt locatif social

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PLUS : Prêt locatif à usage social

PMI : Protection maternelle et infantile

POUVOIR EN ASSEMBLEE GENERALE : Capacité donnée par une association à une personne physique pour agir en son nom et pour son compte

PQ : Personne qualifiée

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

PréParE : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

PRP : Procédure de rétablissement personnel

PRS : Programme régional de santé

PRU : Programme de rénovation urbaine

PSH : Personne en situation de handicap

Q

QCM : Questionnaire à choix multiples

QF : Quotient familial

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

R

RAM : Relais assistants maternels

RAPH : Réseau d'accompagnement aux personnes handicapées vieillissantes
REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
REALISE : Réalisation pour les enfants et adolescents d'une libre insertion sociale par l'éducation
REMM : Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle
REQUÊTE : Demande écrite et non contradictoire adressée directement à un magistrat par une partie
REZO : Base de connaissances commune UNAF - UDAF - URAF
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RMO : Rapport moral et d'orientation
RSA : Revenu de solidarité active
RU : Représentant des usagers

S

S : Suppléant(e)
SAAD : Service d'accompagnement et d'aide à domicile
SAC : Société anonyme de coordination
SAGE : Schéma d'aménagement de gestion des eaux
SAISINE : Formalité par laquelle une partie porte une demande à la connaissance d'une juridiction (laquelle peut également se saisir d'office) en lui demandant de rendre une décision
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées
SAO : Service d'accueil et d'orientation
SAUVEGARDE DE JUSTICE : Mesure de protection provisoire applicable aux personnes atteintes d'une altération temporaire de leurs facultés personnelles, ou qui ont besoin d'être représentées pour l'accomplissement de certains actes précis.
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGV : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
SDAPEP : Schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité
SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation
SLH : Société lorraine d'habitat

SLS : Supplément de loyer de solidarité
SNI : Solidarités nationales et internationales
SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SROS : Schéma régional d'organisation des soins
SRS : Schéma régional de santé
SRU : Solidarité et renouvellement urbains
SSESD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
SSR : Soins de suite et de réadaptation

T

T : Titulaire
T2A : Tarification à l'activité - mode de financement des établissements de santé
TUTELLE : Mesure de protection permettant de protéger par voie de représentation les mineurs ou les majeurs hors d'état d'exercer leurs droits eux-mêmes

U

U2AF : Union des associations d'aide à la famille
UDAF : Union départementale des associations familiales
UFAL : Union des familles laïques
UGECAM : Institut régional de médecine physique et de réadaptation regroupant les établissements de : Flavigny, Lay-Saint-Christophe, Nancy et Scy-Chazelles
UNAASS : Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé
UNAF : Union nationale des associations familiales
UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
UNAFOR : UNAF Formation
URAASS : Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé
URAF : Union régionale des associations familiales
USH : Union sociale pour l'habitat
UTML : Union territoriale mutualiste lorraine



SIÈGE SOCIAL NANCY

11 rue Albert Lebrun
CS 42143
54021 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 30 59 13

udaf54@udaf54.com
www.udaf54.fr



SITE LONGWY

15 C rue Anatole France
CS 21406
54414 LONGWY CEDEX
Tél : 03 82 23 41 80



SITE LUNÉVILLE

4 rue des Frères Heckler
CS 90119
54304 LUNÉVILLE CEDEX
Tél : 03 83 73 65 94



SITE MAISON DES AIDANTS

124 rue de Newcastle
54000 NANCY
Tél : 08 09 54 10 10